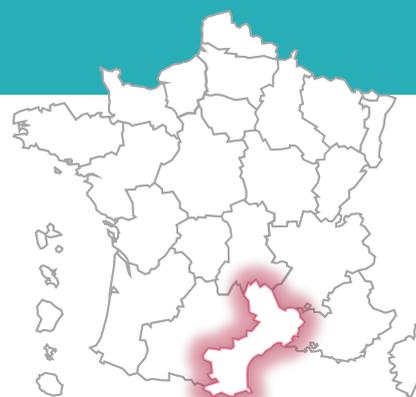


# Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015

Février 2016



L'emploi des jeunes constitue un enjeu de société majeur au sein de l'Union Européenne avec un taux de chômage des jeunes de 22% en 2014 et particulièrement en France (24%). Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) traduit l'engagement de l'Union européenne face à l'urgence de la situation des jeunes NEET (*Not in Education, Employment or Training*).

Compte tenu du contexte socio-économique régional, et de la situation qui demeure préoccupante pour les jeunes dans le Languedoc-Roussillon (31,1% des jeunes demandeurs d'emploi de 15-24 ans en 2014), la région a bénéficié de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes. La programmation de l'IEJ est en cours de finalisation à fin 2015 et est cohérente avec les objectifs poursuivis par les Programmes Opérationnels IEJ.

Cette programmation devrait apporter, sur le territoire du Languedoc-Roussillon, des éléments de réponse à l'enjeu de l'emploi des jeunes et d'accès à la qualification via une refonte des dispositifs pré-qualifiants de la Région ainsi que par renfort de l'action du réseau des missions locales et du repérage de nouveaux jeunes par d'autres opérateurs sur le volet déconcentré. Au 31 décembre 2015, les résultats sur le taux de jeunes ayant reçu une proposition d'emploi ou de retour en formation (48%) et de sortie effective vers l'emploi ou en formation (36%) sur le volet déconcentré du PO national IEJ sont supérieurs aux objectifs initiaux et mais sont inférieurs aux résultats nationaux moyens. Ces résultats ne permettent, cependant, pas de conclure quant à la plus-value de l'outil IEJ sur l'insertion des jeunes, cette évaluation dépendant de la mise en place de méthodologies contrefactuelles.

**Le présent document constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Languedoc-Roussillon en 2015 et vient en complément du rapport national d'évaluation de l'IEJ en France en 2015.**

## Rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

# Sommaire

## Préambule

1. Données de cadrage sur le contexte socioéconomique en Languedoc-Roussillon
2. Données clés sur la programmation de la Région et de la Direccte
3. Analyse des premiers effets de l'IEJ en termes de volume, de novation, de qualité de l'accompagnement et de parcours
4. Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Languedoc-Roussillon
5. Annexes

# Préambule

---



## L'emploi des jeunes européens constitue un défi de taille pour l'Union Européenne et la France

Consécutivement à la crise qui sévit en Europe depuis 2008, les chiffres du chômage ont explosé et les taux d'emploi n'ont cessé de décroître. Ce constat se vérifie particulièrement pour la **population jeune dont l'insertion sur le marché du travail est nettement plus difficile**.

Ainsi, le **taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a atteint 22% en 2014 dans l'Union européenne** et plus que jamais, le chômage des jeunes représente un **défi majeur pour l'ensemble des États membres**. Le nombre de jeunes européens de 15 à 24 ans qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET) est évalué à **7,2 millions** et le risque de voir se développer une population de jeunes NEET paupérisée et socialement exclue paraît critique [1].

Le **taux de chômage des jeunes en France est élevé** en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au premier trimestre 2015, d'après l'INSEE, le taux de chômage des 15-24 ans en France métropolitaine s'élevait à **24,1%** soit une progression de 0,2 point par rapport au dernier trimestre 2014 [2]. En 2013, ce taux était trois fois plus élevé que celui du reste de la population française. En outre, le **taux d'emploi des jeunes français reste faible** en comparaison de celui de leurs voisins européens : il s'élevait à 25% en 2013 contre 47% en Allemagne [3].

## Dans ce contexte, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes traduit l'engagement de l'Union européenne et de la France face à l'urgence de la situation des jeunes NEET

La Commission européenne a adopté, en **décembre 2012**, le **paquet de mesures « Emploi des jeunes »** qui inclut une proposition sur **l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse**. Cette Garantie Européenne pour la Jeunesse vise à garantir que les jeunes NEET âgés de 15 à 24 ans se voient proposer une « offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant le début de leur période de chômage ou leur sortie de l'enseignement formel ».

Pour répondre à la recommandation du Conseil Européen sur la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse et faire écho à la mobilisation de l'IEJ, la France a **construit un plan national de mise en œuvre de cette Garantie**. En effet, **les autorités françaises y ont vu l'opportunité de « progresser vers une démarche de résultats, en visant l'obtention par tout jeune NEET d'une proposition dans les 4 mois**, soit par la mobilisation de dispositifs existants, soit par leur extension ou la création de nouveaux dispositifs appuyés notamment par le financement apporté au titre de l'IEJ ».

Le **Conseil européen de février 2013** a, par la suite, validé le lancement de **l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ), fonds spécifique abondé par le Fonds Social Européen (FSE)** avec pour objectif de renforcer le Paquet « Emploi des jeunes » et d'accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse en soutenant des actions en faveur des jeunes. L'IEJ a alors été conçue comme un **instrument financier complémentaire aux fonds européens existants** (FEDER, FSE, FEADER, etc.) dont les règles de mise en œuvre sont intégrées au règlement du FSE 2013-2020.

L'IEJ s'adresse aux **régions des Etats membres ayant des taux de chômage des jeunes de plus de 25 %** en 2012. 20 pays (pour lesquels au moins une région est éligible) sont donc concernés par l'IEJ. A ce titre, la France, dont le taux de chômage des 15-24 ans était de 24,5% en 2012 [1], bénéficie de l'IEJ pour **16 de ses régions dont 3 pour un seul département** : Aquitaine, Auvergne, Centre-Val-de-Loire, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France (Seine Saint-Denis), Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), Provence-Alpes-Côte-D'azur (Bouches du Rhône), Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Mayotte.

La DGEFP, assure à travers son **PO national la mise en œuvre de l'IEJ sur les territoires concernés, pour le compte de l'Etat central et déconcentré (Direccte-Dieccte) en métropole et en Outre-Mer**. Elle est également autorité de gestion de l'enveloppe spécifique des Conseils Régionaux de la **Guyane**, la **Réunion** et de la **Provence-Alpes-Côte-D'azur** (pour le département des Bouches-du-Rhône) et pour **Mayotte**. La DGEFP gère ainsi 434 millions d'euros FSE-IEJ. La DGEFP est par ailleurs coordinatrice de la mise en œuvre de l'IEJ en France.

Les **12 Conseils régionaux** des autres territoires éligibles aux financements IEJ sont également autorités de gestion des fonds FSE et IEJ, à hauteur de 196 millions d'euros. Leurs priorités d'actions sont décrites dans l'axe prioritaire ou l'objectif spécifique IEJ de leurs **12 PO régionaux FEDER-FSE-IEJ**.



## L'évaluation française de l'IEJ en 2015 vise à apporter un éclairage sur les premiers impacts de l'IEJ en France et également en Languedoc-Roussillon

L'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en particulier les questions évaluatives suivantes :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

Pour apporter cet éclairage, le présent rapport, après avoir rappelé le **contexte régional** de l'emploi des jeunes en Languedoc-Roussillon et l'**état des lieux de la mise en œuvre de l'IEJ** (sections 1 et 2) se structure autour de l'étude de **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** (section 3) :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

Enfin, l'étude répondra, autant que possible, aux **questions évaluatives** mentionnées ci-dessus et proposera des **recommandations aux acteurs** pour la suite de l'IEJ (section 4).

Pour cela, **d'octobre à mi-décembre 2015, 12 entités ont été consultées** en Languedoc-Roussillon: 6 opérateurs bénéficiaires ; 2 directions ou services du Conseil régional ; 3 directions ou services de la Direccte et 1 partenaire.

Dans un **contexte contraint par le manque de données et le déroulement en parallèle de la programmation**, cette évaluation s'est appuyée sur les **sources de données** (parfois partielles) suivantes pour établir les analyses :

- PON IEJ et PO FEDER-FSE-IEJ de la région Languedoc-Roussillon ;
- Données Eurostat, INSEE et DARES sur la politique de l'emploi et la situation de l'emploi des jeunes ;
- Données issues de Ma Démarche FSE (MDFSE) sur les opérations et les participants (à la date du 31/12/2015) ;
- Données chiffrées du Conseil régional sur sa programmation ;
- Appels à projets de la Direccte et du Conseil régional ;
- Documents de la Direccte et du Conseil régional restituant l'instruction des dossiers et les décisions de financement (selon leur disponibilité) ;
- Documents des opérateurs (dossiers de demande, exemples de livrables et de dossiers jeunes selon leur disponibilité).

## Le présent rapport constitue le rapport régional d'évaluation de l'IEJ en Languedoc-Roussillon en 2015

# SECTION 1

## Données de cadrage sur le contexte socioéconomique en Languedoc-Roussillon


**Chiffres-clés sur la situation des jeunes en Languedoc-Roussillon [1] [5]**
**LANGUEDOC-ROUSSILLON**
**FRANCE ENTIERE**

	LANGUEDOC-ROUSSILLON		FRANCE ENTIERE	
	2012	2014	2012	2014
Nombres d'emplois et évolution depuis 2009	966 800 emplois (+1,6%)	979 600 emplois (+2,9%)	27 015 900 emplois (+1,3%)	27 108 500 emplois (+1,6%)
Nombre de personnes et taux de chômage des plus de 15 ans	163 400 personnes au chômage (15,0%)	138 500 personnes au chômage (12,2%)	2 861 900 personnes au chômage (9,8%)	3 026 200 personnes au chômage (10,3%)
Nombre et taux de jeunes de 15 à 24 ans au chômage	42 600 jeunes au chômage (38,2%)	29 500 jeunes au chômage (31,1%)	688 100 jeunes au chômage (24,5%)	666 600 jeunes au chômage (24,2%)
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans et évolution par rapport à 2010	20,9% (-3,2 pts)	22,5% (-1,6 pts)	28,0% (-1,6 pt)	27,9% (-1,7 pt)
Nombre et taux de NEET de 15 à 24 ans	53 200 jeunes NEET (16,9%)	41 800 jeunes NEET (13,3%)	989 000 jeunes NEET (12,5%)	891 000 jeunes NEET (11,4%)
Taux de décrochage scolaire chez les 18-24 ans	16,0%	9,7%	11,8%	9,0%
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 30-34 ans	37,7%	33,4%	43,3%	43,7%

## 1.1 La situation des jeunes en Languedoc-Roussillon, marquée par un taux de chômage très élevé et des problématiques de qualification, est préoccupante

### 1.1.1 Le Languedoc-Roussillon affiche un fort dynamisme démographique, et une part des jeunes de 15-24 ans dans la population qui s'accroît

Le Languedoc-Roussillon compte environ 2,8 millions d'habitants en 2014, soit 4,2% de la population française (65,8 millions d'habitants). Sa densité de population est proche de la moyenne nationale (100,2 habitants au km<sup>2</sup> en 2013 contre 103,8 habitants au km<sup>2</sup> en France). Cette région connaît un **très fort dynamisme démographique**, essentiellement lié à son attractivité : sur les années 2010-2014, elle affiche la croissance de population la plus importante, de 4,6%. La part régionale dans la population française est ainsi passée de 4,1% en 2010 à 4,2% en 2014 [1]. Dans 30 ans, elle pourrait compter près d'un million d'habitants supplémentaires [4].

Le Languedoc-Roussillon est par ailleurs **la seule région** dans laquelle la **part des 15-24 ans dans la population totale a progressé** entre 2010 et 2014, à un rythme annuel de 0,3%. En comparaison, cette part a diminué au niveau national de 0,7% par an en moyenne sur cette période. Malgré cette progression, la **population jeune reste proportionnellement moins présente** dans cette région : elle compte environ 317 000 jeunes de 15 à 24 ans en 2014, soit 11,5% de la population régionale, contre 11,9% en France [1].

▲ 11,5% de jeunes de 15-24 ans

### 1.1.2 Le niveau de chômage des jeunes en Languedoc-Roussillon (31,1%) est le plus élevé de France métropolitaine

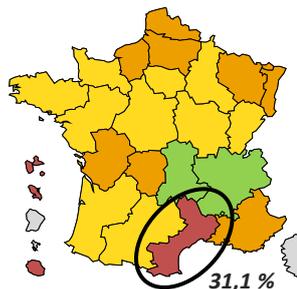
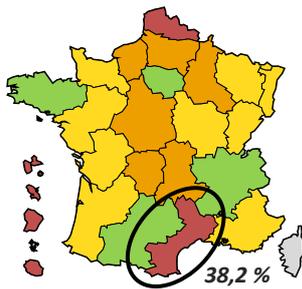
En 2014, parmi les 138 500 habitants de la région au chômage (au sens du BIT), 29 500 sont des jeunes entre 15 et 24 ans, représentant un taux de **31,1% de la population active de cette tranche d'âge**. Le Languedoc-Roussillon a ainsi **le taux de chômage des jeunes le plus élevé des régions métropolitaines en 2014**, bien que celui-ci ait déjà fortement diminué depuis le pic de 2012



(38,2%). Il retrouve un niveau également inférieur à celui de 2010 qui s'élevait à 33,2% [1].

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2012 en %

Taux de chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans par région en 2014 en %



- Supérieur à 30%
- Compris entre 25% et 30%
- Compris entre 20% et 25%
- Inférieur à 20%

Les jeunes au chômage constituent un sous-groupe de la population plus large ciblée par l'IEJ, celle des NEET (jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation). La région Languedoc-Roussillon compte environ 41 800 jeunes NEET en 2014 (4,7% des 891 000 NEET en France), ce qui inclut les 29 500 jeunes chômeurs précités. La part **de ces jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation chez les 15-24 ans** est, en Languedoc-Roussillon, de **13,2% (2014)**, valeur supérieure à la moyenne nationale (11,4%). Ce taux est quasi identique chez les hommes et les femmes [1].

- = +  
▲  
**13,2% de NEETS  
chez les 15-24 ans**

**A noter que le concept de NEET renvoie à une catégorie très large et fluctuante** : tous les jeunes de moins de 26 ans sont potentiellement NEET à un moment donné de leur parcours, à partir du moment où ils ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Il s'agit bien d'un flux de publics : certains jeunes peuvent donc temporairement intégrer cette catégorie de NEET (notamment les jeunes diplômés qui ont terminé leurs études et qui sont temporairement en dehors de l'emploi), alors que d'autres restent NEET plus durablement (comme les jeunes qui ont quitté le système scolaire de manière précoce et qui peinent à s'insérer sur le marché du travail). **La population des NEET est donc non seulement hétérogène mais se renouvelle aussi constamment**, certains jeunes (les moins vulnérables) pouvant se trouver dans une situation de NEET très temporairement.

### 1.1.3 Les problématiques relatives au niveau d'études et de qualification des jeunes en Languedoc-Roussillon contribuent à l'importance de la population de jeunes NEET

La sortie précoce du système scolaire et l'absence de formation et de qualification constituent des facteurs de risque de chômage et donc des caractéristiques récurrentes chez les NEET. En Languedoc-Roussillon, le phénomène de **décrochage scolaire** est **plus marqué** qu'en moyenne nationale. La part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation s'élevait en 2014 à 9,7%, contre 9,0% en France. Le Languedoc-Roussillon figure parmi les rares régions dans lesquelles cette situation est **plus fréquente chez les femmes** (10,4%) que chez les hommes (8,9%) [1]. Les jeunes de cette région sont également **moins diplômés**. En 2014, la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant un niveau d'études supérieur (33,4%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (43,7%), que ce soit chez les hommes ou les femmes [1]. Par ailleurs, en 2012, parmi les jeunes de 16-24 ans ayant terminé leurs études, 18% ont un niveau d'études supérieures (contre 22% en France métropolitaine). 29% ne sont pas allés au-delà du BEPC ou du brevet des collèges, 25% ont un BEP ou CAP et 28% un bac général ou technique (respectivement 24%, 25% et 29% à l'échelle de la France métropolitaine) [5].

▶ **Objectif Europe 2020 :**  
moins de **10%** de sortie précoce du système

▼ **Objectif Europe 2020 :**  
Plus de **40%** des 30-34 ans diplômés de



## 1.2 L'insertion professionnelle des jeunes est d'autant plus complexe que le marché de l'emploi est très tendu en Languedoc-Roussillon

### 1.2.1 Le Languedoc-Roussillon est la 5ème région métropolitaine ayant le PIB par habitant le plus faible en 2013

Le PIB du Languedoc-Roussillon s'est établi en 2013 à 67,3 milliards d'euros et représente 3,2% du PIB national (2 114 milliards d'euros). Entre 2009 et 2013, le PIB de la région connaît une hausse de 8,9%, conforme à l'évolution nationale (9%) [1]. Le Languedoc-Roussillon se positionne cependant au 5<sup>ème</sup> rang des PIB par habitant les moins élevés des régions métropolitaines en 2013, **ce qui le place dans la catégorie des régions européennes « en transition »**. Le PIB par habitant reste en effet nettement inférieur à la moyenne nationale (24 673 € en Languedoc-Roussillon pour une moyenne nationale hors Ile-de-France à 27 679 € en 2013), constat en lien avec l'explosion démographique qui caractérise cette région [1 ; 4].

PIB/hab. 2013 [1]

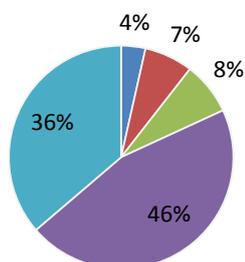


Le tissu économique de la région Languedoc-Roussillon s'appuie particulièrement sur les activités tertiaires. En comparaison avec la moyenne nationale, le secteur de **l'administration publique, la défense, l'éducation, la santé humaine et l'action sociale** a un **poinds significatif dans la création de valeur** sur le territoire. Il contribue à hauteur de 29% de la valeur ajoutée brute régionale contre 22% au niveau national. Les secteurs des **activités immobilières** et de la **construction** sont également **particulièrement implantés**.

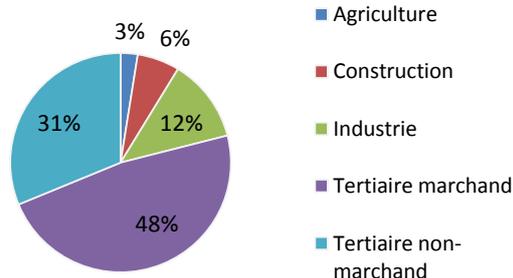
### 1.2.2 La progression de l'emploi ne suffit pas pour compenser l'explosion démographique, maintenant de fortes tensions sur le marché du travail

La région Languedoc-Roussillon compte, en 2014, 979 600 emplois (salariés et non-salariés). Le marché de l'emploi régional se distingue de la structure d'emploi nationale par une **représentation importante du secteur tertiaire non marchand**, et dans une moindre mesure, de **l'agriculture** et de **la construction**. Ces trois secteurs représentent 47% de l'emploi (soit environ 460 000 emplois) en Languedoc-Roussillon contre 40% en France métropolitaine [5].

Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en Languedoc-Roussillon [5]



Structure de l'emploi par grand secteur d'activité en 2014 en France métropolitaine [5]



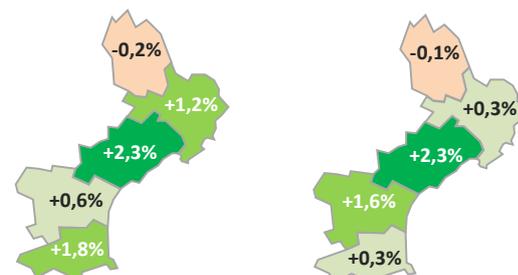
Le **taux de chômage** de la région Languedoc-Roussillon est **plus élevé que la moyenne** nationale et atteint, en 2014, 12,2% de la population (contre 10,3% en France). Cela fait d'elle la 2<sup>ème</sup> région métropolitaine ayant le taux de chômage le plus important. Chaque année depuis 2010, ce taux prend une valeur supérieure à la moyenne nationale, mais une tendance à la baisse peut être notée sur la période 2012-2014 [1].

En lien avec l'explosion démographique qui caractérise cette région, **l'emploi** en Languedoc-Roussillon affiche sur les années 2009-2012 une **progression importante** de 1,6% (contre 1,3% à l'échelle nationale hors Mayotte), correspondant à un gain net de 15 600 emplois [5]. Cette tendance se maintient quasiment sur la période 2012-2014, avec 12 800 emplois supplémentaires (équivalant à

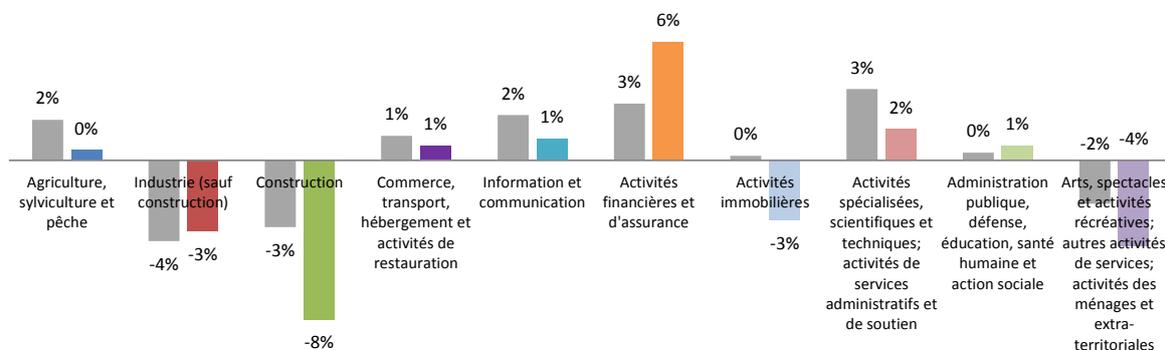


une croissance de 1,3%), alors qu'en France le taux d'évolution chute à +0,3% entre ces deux années. Ces évolutions masquent cependant de **fortes disparités départementales**. Sur l'ensemble de la période 2009-2014, l'Hérault connaît une forte progression de l'emploi (+4,6%), les Pyrénées orientales (+2,1%), l'Aude (+2,2%), le Gard (+1,5%) affichent une hausse plus contenue tandis que la Lozère (-0,3%) souffre d'une perte nette d'emplois [5]. La progression de l'emploi entre 2009 et 2012 cache aussi des **évolutions disparates des différentes branches d'activité**. Les activités financières et d'assurance connaissent un fort développement de l'emploi salarié mais celles-ci ne représentent qu'une faible part de l'emploi dans la région (3% en 2012). Ce sont davantage les progressions plus contenues des branches « commerce, transport, hébergement et activités de restauration », « administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale » et « activités spécialisées » qui peuvent expliquer la hausse de l'emploi, celles-ci représentant au total 73% de l'emploi régional en 2012. D'autres secteurs connaissent une **diminution du nombre d'emplois salariés** entre 2009 et 2012, notamment l'industrie et la construction.

Evolution du marché de l'emploi (2009-2012 à gauche et 2012-2014 à droite)



Evolution 2009-2012 comparée (France en gris et Languedoc-Roussillon en couleurs) des emplois salariés par secteur d'activité



Le Languedoc-Roussillon se caractérise également par un **contexte spécifique lié à l'emploi saisonnier des jeunes**. De nombreux jeunes partent ainsi pour des emplois saisonniers dès le printemps et jusqu'à la fin de l'été, ce qui n'est pas sans incidences sur les dispositifs s'adressant à ce public. **Ces éléments ont par ailleurs conduit le Conseil régional à réformer son système de formation pour le rendre plus souple, afin de tenir compte de la saisonnalité des emplois des jeunes** (possibilités de parcours de formation plus « à la carte », avec des interruptions possibles pendant les mois d'été...).

### 1.3 Face à ces enjeux, les dispositifs de soutien à la formation et à l'emploi constituent un axe fort des politiques nationales et régionales en faveur des jeunes

#### 1.3.1 Le Languedoc-Roussillon s'appuie fortement sur les dispositifs nationaux en faveur de l'emploi des jeunes

En 2014, la **boîte à outils nationale en faveur de l'emploi des jeunes est en place** en Languedoc-Roussillon : contrats aidés (Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir et contrats de génération) ; dispositifs d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) et d'autres dispositifs d'accompagnement (ex: CIVIS).



Parmi ces dispositifs, seuls les **Emplois d’Avenir**, le **contrat d’apprentissage** et le **CIVIS** s’adressent en priorité (voire spécifiquement) aux **NEET de moins de 26 ans peu qualifiés**. Les contrats de professionnalisation, s’ils concernent majoritairement des jeunes, sont toutefois davantage destinés à ceux d’entre eux qui sont relativement qualifiés. Quant au public des CUI, il est dans l’ensemble plus âgé.

	% de public jeune (< 26 ans)	Public principal (% du public en fonction des caractéristiques) [6]
CUI	~ 25 % entre 2010 et 2014	CUI enregistrés entre 2010 et 2014 en Lang-R: personnes âgées de plus de 25 ans (75%), seniors (~20%), ayant un niveau égal ou supérieur au niveau IV (~ 45%)
Emplois d’Avenir	~ 100 %	EAv enregistrés entre 2010 et 2014 en Lang-R: jeunes de 21-25 ans (environ 68%), peu qualifiés (niveau V et moins : 79% en secteur non marchand; 87,8% en secteur marchand)
Contrat d’apprentissage	~ 100%	Statistiques indis. à l’échelle de cette région (jeunes de moins de 26 ans, voire – 30 ans)
CIVIS	~ 100%	Statistiques indis. à l’échelle de cette région (NEET de moins de 26 ans)
Contrat de professionnalisation	82% en 2011	En 2011 en Lang-R: moins de 26 ans (82%), relativement qualifiés (70% ont au moins un niveau baccalauréat), personnes handicapées (4%)
Contrat de génération	nc	Sur les 1171 contrats signés entre janv. 2013 et janv. 2015 en Lang-R: hommes (60%), personnes ayant entre 22 et 25 ans (~ 60 %), ayant un niveau IV ou inférieur (54%)

Au regard des statistiques disponibles en 2013 et 2014 sur les **entrées de jeunes de moins de 26 ans sur ces dispositifs**, il est possible d’estimer qu’environ **30 000 entrées** sont recensées annuellement en Languedoc-Roussillon (ce qui représente 3,1% des emplois de la région). Ce chiffre doit être apprécié comme un ordre de grandeur étant donné que les approximations faites (en particulier, le chiffre utilisé concernant les contrats de professionnalisation remonte à 2011). Néanmoins, mise en perspective avec la population régionale de 41 800 jeunes NEET, cette estimation suggère que les dispositifs nationaux contribuent déjà significativement à l’insertion des jeunes en Languedoc-Roussillon (ce chiffre de 41 800 jeunes est cependant une « photographie » a un instant T et ne représente pas le volume total de jeunes qui ont été « NEET » au moins un jour au cours de la période concernée par l’IEJ).

Le tableau ci-dessous révèle des évolutions favorables des entrées de jeunes du Languedoc-Roussillon sur ces dispositifs: en particulier, les contrats d’apprentissage et les emplois d’avenir – deux dispositifs destinés en priorité aux NEET – connaissent une nette progression sur la période 2013-2014 (période légèrement différente pour les contrats d’apprentissage, cf tableau). Ces deux dispositifs, ainsi que le CIVIS, sont d’ailleurs surreprésentés sur le territoire régional : ils comptent plus de 3,9% (4,9% pour CIVIS) des entrées de France alors que les emplois de Languedoc-Roussillon représentent 3,6% des emplois nationaux [6] [8].

	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en France et évolution 2013-2014	Signatures/entrées de jeunes en 2014 en Languedoc-R et évolution 2013-2014	% de l’emploi régional	% des signatures Langued.-R/ France
CUI	Stock : 34 404 (-24%) ▼	nd [16603 entrées/renouvellements tous âges confondus]	nd	nd
Contrat d’apprentissage	265 294 (-3%) ►	De juin 2014 à mai 2015: 10 142 (+10,4% par rapport à la période précédente) ▲	~ 1%	3,9% (juin 2014-mai 2015, Fr. métro.)
Contrat de professionnalisation	177 277 (+3%) ►	4676 en 2011 (+17,2% par rapport à 2010)	0,5% en 2011	3,4% en 2011 (Fr mét)
CIVIS	167 930 (-2%) ►	8292 (+0,6%) ►	0,9%	4,9%
Emplois d’Avenir	96 319 (+11%) ▲	3813 (+ 8,5%) ▲	0,4%	4,0%
Contrat de génération	~ 17 000	~ 540 (+3,6%) ►	~ 0,06%	~3,1 %



### 1.3.2 Les acteurs régionaux, et notamment le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, ont aussi mis en place des dispositifs structurants en faveur de l'orientation et de la formation dont peuvent bénéficier les jeunes

Le Conseil Régional coordonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'ensemble des acteurs du **Service public régional de l'orientation (SPRO)**. La Région Languedoc-Roussillon et ses partenaires ont mis en place une **plateforme numérique** « Me former en région », ressource permettant à toute personne d'obtenir des informations sur les métiers, les formations, les financements possibles ainsi que sur les acteurs du SPRO et leurs coordonnées (Missions Locales, CIO, Pôle emploi, CAP emploi, APEC, OPACIF, Réseau Information Jeunesse, Cité des Métiers...). Près de 470 lieux d'accueil, d'information et d'orientation maillent en effet le territoire régional.

Le Conseil Régional propose aussi aux demandeurs d'emploi des **formations préparatoires au projet professionnel, pré-qualifiantes et qualifiantes**. Plus spécifiquement pour les **jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans**, la programmation régionale se structure selon les volets suivants:

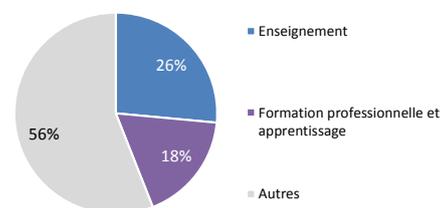
- **Les actions préparatoires à l'insertion et à la qualification :**
  - **Dispositif « Cap Compétences clés »** : renforcement des savoirs de base
  - **Dispositif « Cap Avenir »** : construction du projet professionnel et renforcement des savoirs de base
  - **Ecoles régionales de la seconde chance (ER2C)**, destinées spécifiquement aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système de formation initiale et permettant de consolider les savoirs de base et de déterminer un projet professionnel
  - **Ecoles régionales de l'apprentissage**, offrant aux jeunes de moins de 26 ans des sessions d'accompagnement dans un CFA pendant 12 semaines (consolidation du projet et recherche d'une entreprise pour un apprentissage)
  - **Dispositif « Cap Métiers »** : premiers gestes professionnels et préparation au parcours qualifiant
- **Les actions de qualification professionnelle** du Programme régional qualifiant (PRQ), du catalogue de formations sanitaires et sociales de la Région, ainsi que des formations en enseignement supérieur professionnel assurées par les centres de formation continue des universités. Le Programme expérimental recherche et innovation (ERI) finance également des formations « à caractère innovant ou expérimental » qui permettent d'acquérir une qualification ou une professionnalisation.

Au total, le Conseil Régional a consacré **44% de son budget** de 1153 M€ à **l'enseignement, à la formation professionnelle et l'apprentissage** en 2012 [10].

En complément de ces dispositifs, des actions déployées sur la région ont vocation à stimuler l'information des jeunes, leur engagement dans la société et le développement de leur autonomie :

- Le **Réseau Information Jeunesse** qui participe à la mise en place d'espaces multimédias ;
- Des projets innovants financés par le **Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse** ;
- Les **chantiers de jeunes bénévoles** permettent à des jeunes de 16 à 25 ans, à travers la réalisation collective d'une activité utile à la collectivité, de favoriser l'apprentissage de la vie et du travail en groupe ;
- Le **Service Civique**, avec plus de 730 jeunes de la région entrés dans le dispositif en 2014.

Part du budget régional dédié à l'enseignement, la formation et l'apprentissage en 2012 [6]

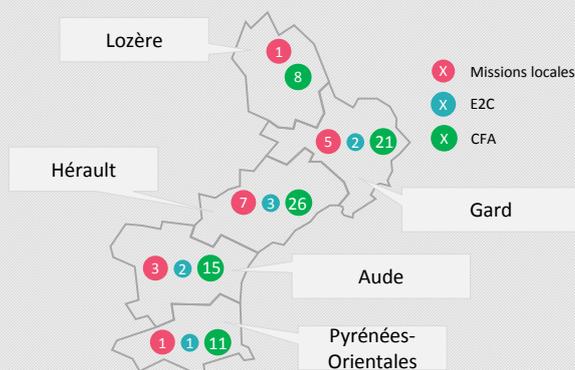




### Cartographie des missions locales, des E2C et des CFA en Languedoc-Roussillon

Le présent zoom présente la cartographie du réseau des missions locales, des E2C et des CFA.

Cartographie des missions locales, des E2C et des CFA en Languedoc-Roussillon



- 17 missions locales : Montpellier, Pézenas, Saint Mathieu de Trévières, Lodève, Béziers, Lunel et Sète pour l’Hérault ; Alès, Nîmes, Beaucaire, Vauvert et Bagnols sur Cèze pour le Gard ; Perpignan pour les Pyrénées-Orientales; Carcassonne, Narbonne et Limoux pour l’Aude ; Mende pour la Lozère ;
- 8 Ecoles régionale de la 2ème chance : Alès et Nîmes pour le Gard ; Montpellier (x2) et Béziers pour l’Hérault ; Narbonne et Carcassonne pour l’Aude et Perpignan pour les Pyrénées-Orientales ;
- Plus de 80 CFA

### Dans ce contexte, la région Languedoc-Roussillon a bénéficié d’une enveloppe IEJ / FSE de 44,3 M€

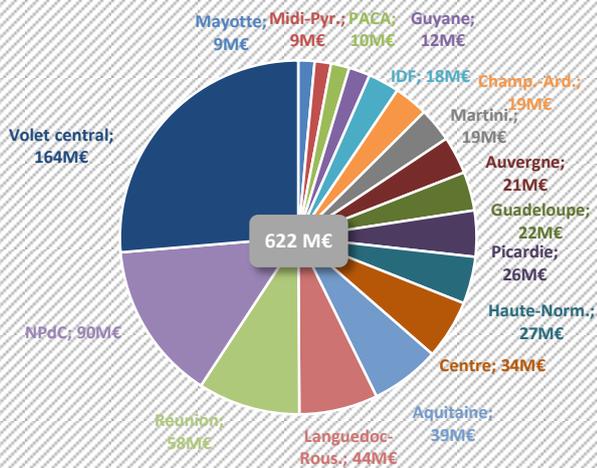
En 2014, la situation des jeunes en Languedoc-Roussillon vis-à-vis du marché du travail est alarmante : leur niveau de qualification est plus faible qu’en moyenne et leur taux de chômage, s’il s’est retractoré, demeure le plus élevé de France métropolitaine. La région compte ainsi environ 41 800 jeunes NEET. Un **système de mesures en faveur de la formation et de l’emploi** riche est en place et l’emploi affiche effectivement une forte progression ces dernières années, mais cette évolution est insuffisante pour compenser l’écart qui sépare le Languedoc Roussillon de la moyenne nationale en matière de chômage.

Du fait d’un **taux de chômage des jeunes de 38,2%** en 2012, la région Languedoc-Roussillon a bénéficié d’une **enveloppe IEJ / FSE totale de 44,3 M€** répartis pour 16,9 M€ sur le volet déconcentré et 27,4 M€ sur le PO régional. Elle se place à la 3ème place des territoires bénéficiaires (9,7% des fonds FSE-IEJ alloués hors volet central) [12].

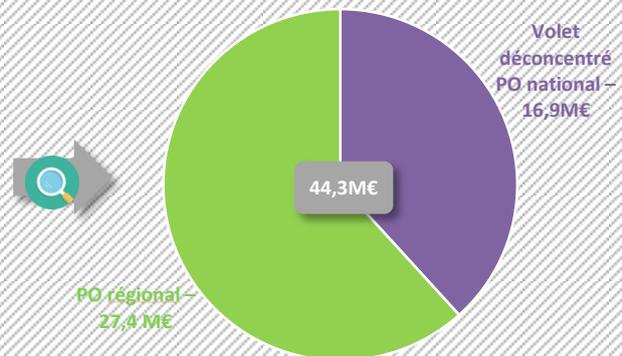
Cette enveloppe correspond à une **dotation de 1070 € FSE-IEJ par NEET identifié en 2014**.



Enveloppes IEJ+FSE allouées par territoire [9]



Répartition de l'enveloppe IEJ+FSE allouées au Languedoc-Roussillon par PO [9]



Structure de l'enveloppe IEJ / FSE en Languedoc-Roussillon [9]

	Financement IEJ	Financement FSE	Contrepartie nationale + régionale	Taux de cofinancement Union Européenne
PO national volet déconcentré	8,5 M€	8,5 M€	1,5 M€	92%
PO régional	13,7 M€	13,7 M€	~ 9,1 M€	~ 75%
<b>TOTAL</b>	<b>44,3 M€</b>		<b>~ 10,6 M€</b>	

**Précaution de lecture** : attention, l'analyse proposée ne prend en compte que les données relatives à la programmation du Conseil régional dans le cadre du PO régional FEDER-FSE-IEJ et de la Directe dans le cadre du volet déconcentré du PO national IEJ. Les données relatives à la programmation du volet central du PO national IEJ (Garantie Jeunes, Accompagnement Intensif Jeunes de Pôle Emploi...) ne sont pas disponibles à une échelle territoriale.

## SECTION 2

### Données clés sur la programmation de la Région et de la Direccte dans le Languedoc-Roussillon



## 2.1 Dans le Languedoc-Roussillon, l'IEJ a été mobilisée sur des actions allant du repérage jusqu'à l'accompagnement vers la qualification, la création d'entreprise et l'emploi

### 2.1.1 Un enjeu de soutien de l'accès à la qualification des jeunes NEET et de mobilisation vers l'emploi

Compte-tenu du taux de décrochage scolaire et du faible niveau de qualification des jeunes en Languedoc-Roussillon, le Conseil régional, dans son PO régional, s'est donné pour ambition « **de promouvoir le droit pour un jeune habitant en Languedoc-Roussillon de revenir sur le chemin de la formation et d'accéder à un premier niveau de qualification (...), [et] de financer de nouveaux dispositifs d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise ciblés sur les jeunes NEET** » [4]. L'IEJ fait ainsi l'objet d'un axe spécifique (axe 6), « promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes ». Les actions prévues s'intègrent à la fois dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), qui prévoit des actions de formation visant à acquérir un premier niveau de qualification et d'assurer une insertion durable en emploi, ainsi que dans le cadre de la politique régionale de soutien à la création d'entreprise. Dans ce PO, la Région prévoit plusieurs types d'actions :

- Des actions visant à faciliter l'insertion professionnelle des NEET en leur proposant **des parcours de formation**, en s'appuyant sur :
  - Le réseau des 8 Ecoles régionales de la seconde chance ;
  - Des actions de parcours de formation pré-qualifiante, visant à consolider les savoirs de base, à valider un projet professionnel, et à acquérir les premiers gestes professionnels d'un métier ;
  - Des actions de parcours de formation qualifiante permettant d'acquérir une qualification professionnelle pour faciliter l'accès à l'emploi.
- Des actions destinées à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes NEET **par le développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise** (via des actions expérimentales comme par exemple : des parcours d'accompagnement et de formation renforcé, des actions de parrainage, des primes au démarrage...).

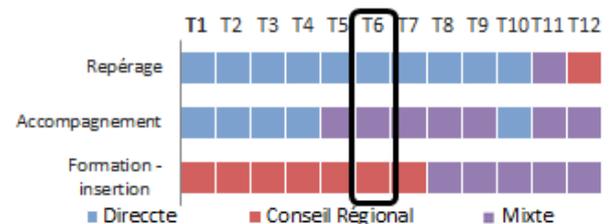
Les orientations de la Direccte, autorité de gestion déléguée du PO national IEJ dans le Languedoc-Roussillon, ont quant à elles pleinement puisé dans 2 des principaux objectifs du PO national IEJ : « repérer et offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes décrocheurs, aux jeunes qui quittent le système éducatif sans diplôme ou aux diplômés qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail », et « inscrire les jeunes NEET dans des parcours d'accompagnement qui les mettent en situation en milieu professionnel et en immersion » [13]. La Direccte a mobilisé l'IEJ dans une double perspective : **celle du renforcement de l'intervention du réseau des missions locales** en faveur des jeunes, et celle de la **mobilisation d'autres opérateurs, visant notamment à mieux repérer et mobiliser les jeunes NEET**.

### 2.1.2 Les lignes de partage définies dans le Languedoc-Roussillon suivent un modèle « classique » et lisible pour les opérateurs

Les lignes de partage FSE-IEJ ont été négociées par le Préfet de Région, le président du Conseil régional et **font écho aux ambitions des autorités de gestion et à leurs domaines de compétences classiques**. Sur le volet « prévention et lutte contre le décrochage scolaire », compte tenu des dispositifs spécifiques existants sur le territoire, le Conseil régional intervient dans le cadre d'actions de formation déployées par le réseau régional des Ecoles régionales de la seconde chance (ER2C) et l'Etat sur des actions de prévention du décrochage. « L'accompagnement à la création et à la reprise d'activité » est pris en charge par le PO régional, alors que la « formation des salariés » et « les actions menées dans le cadre de la politique de la ville », le sont dans le cadre du PO national.

Cernant plus particulièrement la mise en œuvre de l'IEJ, il est prévu que le volet déconcentré du PO national IEJ soit consacré à **des actions de repérage des jeunes NEET** (appui des dispositifs existants et opérations spécifiques), à **des actions**

Modèles de ligne de partage retenus au sein des 12 régions





**d'accompagnement renforcé** des jeunes NEET en difficulté, et à **des actions d'acquisition de compétences** (Emplois d'Avenir, contrats de professionnalisation, accompagnement et aide à l'insertion professionnelle des jeunes saisonniers, ...). Pour le PO régional, sont prévues dans le cadre de l'IEJ, **des actions de formation qualifiante et pré-qualifiante, des actions d'accompagnement renforcé via les ER2C, des actions de parcours (pré-qualifiants et qualifiants), et des actions de développement de l'entrepreneuriat et de création d'activité**. Parmi les 3 segments que l'IEJ avait vocation à couvrir : « repérage », « accompagnement », et « formation-insertion », seule la thématique « accompagnement » apparaît ainsi comme une thématique partagée. Dans les faits, ce segment est en effet plus transversal et peut recouvrir différents types d'actions. **Il est à noter que l'accord sur les lignes de partage indique que les crédits IEJ ne seront pas mobilisés sur l'apprentissage, ni dans le cadre du volet déconcentré du PO national, ni dans le cadre du PO régional** (qui peut néanmoins financer des projets sur l'apprentissage dans le cadre du FSE).

Au-delà de l'accord sur les lignes de partages, l'Etat et la Région ont formalisé **un Plan d'Action Régional (PAR)** dédié à l'IEJ, visant à traduire de manière plus opérationnelle les orientations stratégiques de l'IEJ, en précisant le contenu des actions, les publics-cibles ainsi que les enveloppes associées à chaque grand axe. Ce plan régional comprend deux objectifs opérationnels :

- **Renforcer l'accompagnement des jeunes NEET pour améliorer l'insertion des jeunes sur le marché du travail** (volet déconcentré du PO national IEJ), via :
  - Des actions de repérage de jeunes NEET (enveloppe prévue : 3 M€ - soit 18% de l'enveloppe IEJ-FSE du volet déconcentré) ;
  - Des actions de repérage et d'accompagnement de jeunes décrocheurs (enveloppe prévue : 2 M€ - soit 12% de l'enveloppe IEJ-FSE du volet déconcentré) ;
  - Des actions d'accompagnement et de suivi personnalisé (enveloppe prévue : 12 M€ - soit 71% de l'enveloppe IEJ-FSE du volet déconcentré).
- **Développer les compétences des jeunes NEET à travers une participation plus large à des parcours de formation de qualité** (PO régional), via :
  - Des actions de formation pré-qualifiante et qualifiante (enveloppe prévue : 26,2 M€ - soit 96% de l'enveloppe IEJ-FSE du Conseil régional) ;
  - Des actions de développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise (enveloppe prévue : 1 M€ - soit 4% de l'enveloppe IEJ-FSE du Conseil régional).

Formellement, la définition des lignes de partage **n'a pas été source de difficultés**. Compte tenu des décisions qui avaient été actées dans l'accord régional, la Direccte n'a pas lancé l'appel à projets « apprentissage » élaboré par la DGEFP. Les autres appels à projets qui ont été lancés par la Direccte sont par ailleurs été soumis pour avis au Conseil régional avant leur lancement.

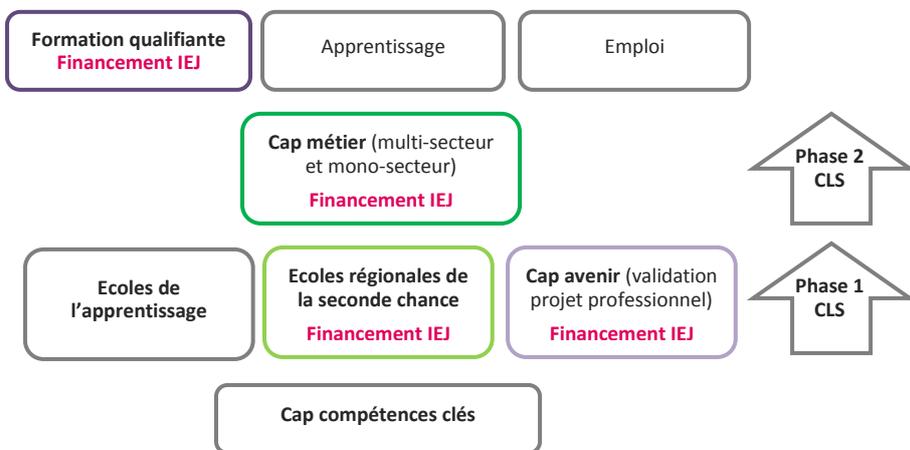
Repérage - accompagnement	Accompagnement - formation
PO national – volet déconcentré (État-Direccte) [13]	PO régional (Conseil Régional) [4]
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de repérage des jeunes NEET</li> <li>▪ Actions de repérage et d'accompagnement des jeunes décrocheurs</li> <li>▪ Actions d'accompagnement renforcé des jeunes NEET, mises en œuvre par les missions locales et d'autres opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de formation pré-qualifiante et qualifiante</li> <li>▪ Actions de « parcours » vers la pré-qualification et la qualification</li> <li>▪ Accompagnement renforcé en ER2C</li> <li>▪ Accompagnement à la création/reprise d'entreprise</li> </ul>
Jeunes NEET de moins de 26 ans, prioritairement mais non exclusivement de premiers niveaux de qualification (niveaux V et VI ou CITE 0 à 3c)	Jeunes NEET de moins de 26 ans, rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et/ou professionnelle



### 2.1.3 L'arrivée de l'IEJ coïncide avec la réflexion de la Région sur la mise en place d'un « parcours » sécurisé et de plus grande qualité, vers la qualification et l'emploi

Pour le Conseil régional, la jeunesse constitue un axe prioritaire (près de 50% du budget de la Région, lorsque sont cumulées les actions de formation professionnelle, les lycées, les mesures de mobilité...). L'IEJ s'inscrit dans le prolongement de la politique menée depuis plusieurs années par le Conseil régional, qui s'était engagé en 2010 à mettre en place un « droit à la formation professionnelle différée » pour les jeunes sortant du système scolaire sans qualification. Cet engagement reposait alors sur une prise en charge des jeunes via les ER2C, les écoles de l'apprentissage, et le programme d'Actions Préparatoires à l'Insertion (API). Datant de 2004, ce dernier dispositif (API) a fait l'objet d'une évaluation par la Région et ses partenaires, qui a mis en évidence des limites en termes de sécurisation des parcours (ruptures de parcours, manque de souplesse...). Face à ce constat, le Conseil régional lance alors dès 2012 une expérimentation – « Cap métiers d'avenir » – sur 7 de ses territoires, visant à mettre en place des parcours de qualité et plus sécurisés vers la formation qualifiante. L'expérimentation dure un an, et permet d'initier les comités locaux de suivi (CLS), pilotés par la Région, et regroupant les opérateurs de formation et les prescripteurs, pour valider les recrutements, assurer le suivi des parcours, et anticiper les sorties des jeunes. En 2014, les résultats de l'expérimentation étant satisfaisants (le taux de rupture de parcours s'élevait à 20% sur le programme API, il chute à 7% pour le dispositif « Cap métiers d'avenir »), les nouveaux appels d'offres sont lancés à l'échelle de l'ensemble du territoire. L'arrivée de l'IEJ coïncide avec la réflexion du Conseil régional sur la refonte de son dispositif d'accès à la qualification (sur la mise en place de nouvelles modalités pédagogiques, des parcours plus sécurisés et plus individualisés...). La Région anticipe cette arrivée de fonds supplémentaires et se lance alors dans l'élaboration d'un nouveau schéma de « parcours » vers la qualification et l'emploi, s'appuyant sur plusieurs dispositifs (cf schéma ci-dessus), dont certains sont financés dans le cadre de l'IEJ.

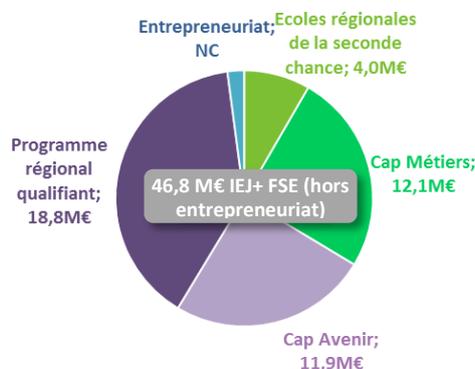
Parcours vers la qualification et vers l'emploi mis en place par le Conseil régional (IEJ et hors IEJ)



L'enveloppe IEJ-FSE a ainsi été programmée sur 5 grands types d'actions :

- Les Ecoles régionales de la seconde chance (4,0 M€ programmés en octobre 2015, soit 8% de l'enveloppe IEJ-FSE de la Région) ;
- Le dispositif « Cap Avenir » qui vise à accompagner l'élaboration du projet professionnel (11,9 M€, soit 26% de l'enveloppe) ;
- Le dispositif « Cap Métiers » pour les personnes dont le projet professionnel est validé, mais qui nécessitent une appropriation des gestes professionnels : mises en situation en entreprise, travail sur l'attractivité des projets, sur les savoirs être... (12,1 M€, soit 26% de l'enveloppe) ;
- Le programme régional de formation qualifiante, pour lequel l'IEJ a été fléchée sur des actions de formation accueillant de nombreux jeunes, comme le secteur de l'animation par exemple (18,8 M€ au total, soit 40% de l'enveloppe) ;
- Des actions de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise pour un public de jeunes NEET (les réponses à un appel à projets spécifique lancé par la Région étaient en cours d'instruction au moment du recueil d'information).

Typologie des actions programmées sur le PO régional [16]





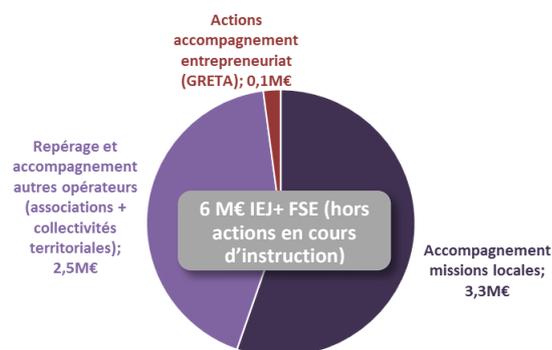
Il est à noter que le montant total des actions programmées à fin décembre 2015 par le Conseil régional excède l'enveloppe initiale (46,8 M€ ont été programmés, pour une enveloppe IEJ-FSE de 27,4 M€), en lien avec un mécanisme de « sur-programmation » (certains des dispositifs étant mixtes en termes de publics bénéficiaires, et nécessitent donc un ajustement au prorata du profil des stagiaires par la suite).

Les choix de programmation du Conseil régional du Languedoc-Roussillon se distinguent ainsi de ceux de nombreux autres territoires, pour lesquels une part importante de l'enveloppe a souvent été fléchée sur des actions du Programme Régional de Formation (stratégie de sécurisation des enveloppes et de programmation rapide). Ici, moins d'un quart de l'enveloppe a été fléchée sur des actions préexistantes du Programme Régional Qualifiant, avec par ailleurs une stratégie d'affectation des financements sur des actions spécifiques (ayant une forte représentativité de publics « jeunes », et sur des formations portant sur les métiers en tension), et une augmentation du nombre de places de formation. **Pour le Conseil régional, l'IEJ a été programmée à la fois pour « conforter » et pour « rénover » des actions préexistantes, pour leur permettre de monter en qualité et de mieux mailler les parcours des jeunes NEET.**

#### 2.1.4 La Direccte a adopté une approche visant à mieux repérer les jeunes NEET et à renforcer leur accompagnement

La Direccte a quant à elle programmé les fonds IEJ-FSE via 3 appels à projets, en mobilisant les appels à projets types mis en place par la DGEFP.

Typologie des actions programmées sur le volet déconcentré du PO national IEJ [15]



- **Un premier appel à projets « initiatives locales IEJ 2014 »** qui a été ouvert à l'ensemble des opérateurs du territoire (missions locales et autres porteurs) et couvrant à la fois les volets « repérage » et « accompagnement ». 3,8 M€, soit 22% de l'enveloppe initiale IEJ-FSE du territoire (16,9 M€), ont été programmés à la suite de ce premier appel à projets (missions locales et autres porteurs).
- **Un deuxième à projets « initiatives locales IEJ 2015-2016-2017 »**, sur le même modèle que le premier. 2,3 M€, soit 14% de l'enveloppe initiale, ont été programmés pour ce deuxième appel à projets.
- **Un troisième appel à projets « repérage et accompagnement des jeunes décrocheurs »**, pour les actions mises en place dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux jeunes Décrocheurs (montant de l'enveloppe programmé non disponible).

Dans ses choix de programmation, la Direccte a misé sur une logique « d'ouverture » : compte tenu de l'enjeu de réponse urgente et de programmation rapide, le choix a été fait d'ouvrir très largement les appels à projets dès le départ dans une logique « d'entonnoir » visant d'abord à pouvoir estimer un « potentiel » de réponses et de répondants pour ensuite sélectionner les projets les plus adaptés (sur le fond, et en termes de sécurisation des financements). **La quasi-totalité des missions locales se sont ainsi mobilisées** sur le premier et/ou sur le deuxième appel à projets (sur les 17 missions locales présentes sur le territoire, une seule ne répond pas). Parmi les opérations programmées à fin 2015, les actions portées par les missions locales représentent une enveloppe de **3,3 M€** (un peu plus de la moitié de l'enveloppe programmée). **Une vingtaine d'autres porteurs de projets** se sont également mobilisés sur ces deux premiers appels à projets : des associations (Fondation Agir Contre l'Exclusion, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, associations politique de la ville, réseau sport et insertion...), une collectivité territoriale (communauté de communes), ainsi que les GRETA (autour d'un projet spécifique d'appui à l'insertion professionnelle via une démarche de « mini-entreprise »). A fin 2015, ces actions représentent près de **45%** de l'enveloppe programmée (2,6 M€ sur les 6 M€ programmés). Ces porteurs de projets, autres que les missions locales, interviennent à la fois sur le volet « repérage » et sur le volet « accompagnement » des jeunes NEET.



Le tableau ci-après explicite les approches de programmation adoptées par les autorités de gestion dans le Languedoc-Roussillon au regard du modèle d'analyse utilisé dans le cadre de cette évaluation (cf. annexe 4.1). Le choix a été fait de positionner la logique de programmation du Conseil régional dans l'approche de programmation de type « démarche volontariste dans la construction de l'offre », dans le sens où l'IEJ répond bien à une volonté de faire « plus » (augmentation du nombre de places sur les actions du Programme Régional Qualifiant et ouverture d'une neuvième ER2C) et « mieux » (renouvellement des modalités pédagogiques et pérennisation d'un dispositif de type « parcours » vers la qualification) au profit de l'insertion des jeunes NEET. La logique de programmation de la Direccte se traduit quant à elle par une volonté d'ouverture à d'autres opérateurs (autres que les missions locales) et d'investissement du segment « repérage » de nouveaux NEET non accompagnés. Dans les faits, cela s'est traduit par la mobilisation de partenaires extérieurs, pour « aller chercher » de nouveaux opérateurs (mobilisation de cabinets externes spécialisés, partenariat avec la DRJSCS pour atteindre le réseau des associations de proximité). Le Languedoc-Roussillon fait ainsi partie des territoires qui ont le plus investi ce volet « repérage » (hors mobilisation du GIP académique), conformément aux ambitions que s'était donné le PO national IEJ. La mobilisation de nouveaux partenaires sur le repérage et l'accompagnement de jeunes NEET demande cependant un investissement important des services de la Direccte car n'est pas sans conséquences sur le maillage des opérations (phénomènes de concurrence entre opérateurs) et sur les besoins en termes de régulation de l'offre au niveau territorial. La logique de construction de l'offre, et en particulier l'ambition de construire des « parcours » pour les jeunes NEET, a quant à elle été moins poussée que sur d'autres régions, qui ont par exemple mobilisé des opérateurs très spécifiques autour d'un projet de parcours pensé en amont.

	Approche de programmation sécurisée		Démarche d'ouverture formelle		Démarche volontariste dans la construction de l'offre
	1	Modèle mixte		Modèle mixte	
		2	3	4	5
<b>Choix région Languedoc-Roussillon</b>					
<b>Choix des autres régions</b>	0 Direccte 3 Conseils régionaux	5 Direccte 3 Conseils régionaux	6 Direccte 2 Conseils régionaux	3 Direccte 2 Conseils régionaux	2 Direccte 2 Conseils régionaux



## 2.2 Zooms détaillés sur quelques opérations programmées dans le Languedoc-Roussillon

Cette sous-section présente des zooms détaillés sur le contenu de quelques opérations programmées.

Action	Cap Métiers	
Opérateur	Conseil régional Languedoc-Roussillon	
Montant FSE-IEJ programmé	12 121 922,47€ de fonds FSE-IEJ (26 % de la prog. du PO régional)	
Rappel du contenu de l'action	<p>Le Programme Cap Métiers propose aux demandeurs d'emploi des actions de formation permettant de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valider un projet professionnel en cohérence avec les potentialités des publics et en lien avec les réalités du marché du travail, grâce à des découvertes métiers (stage, visites de CFA et de plateaux techniques...) et une alternance renforcée entre formation en centre et stages en entreprise.</li> <li>▪ Acquérir les premiers gestes professionnels et les pré-requis nécessaires pour intégrer un parcours qualifiant ou s'insérer durablement dans l'emploi: acquisition de compétences transversales et de savoirs faire nécessaires au métier visé</li> </ul>	

Action	Cap Avenir	
Opérateur	Conseil régional Languedoc-Roussillon	
Montant FSE-IEJ programmé	11 949 567,42€ de fonds FSE-IEJ (26% de la prog. du PO régional)	
Rappel du contenu de l'action	<p>Le programme Cap Avenir propose des actions de formation professionnelle dont l'objectif est de valider un projet professionnel (identifier au moins un secteur d'activité ou un métier) en cohérence avec les potentialités des publics et en lien avec les réalités du marché du travail. Le dispositif distingue 3 axes d'apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remise à niveau des savoirs de base (acquisition de savoirs fondamentaux et des savoir-être) liés au secteur d'activité ou au métier visé</li> <li>▪ Découvertes professionnelles lors d'immersion en milieu professionnel (stage, visites de CFA et de plateaux techniques...) dans des entreprises partenaires des organismes de formation opérateurs du dispositif Cap Avenir</li> <li>▪ Alternance renforcée entre formation en centre et stages en entreprise (avec un lien fait entre ces deux phases, notamment grâce à un tuteur en entreprise et un référent pédagogique)</li> </ul>	

Action	Accompagnement renforcé	Opérateur	16 missions locales	Montant FSE-IEJ programmé	3,34M€ de fonds FSE-IEJ (55% du volet déconcentré)		
Rappel du contenu de l'action	<p>De manière générale, l'accompagnement mis en place par les missions locales repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des conseillers dédiés pour accompagner les jeunes.</li> <li>▪ Un accompagnement intensif et collectif, qui s'appuie sur du suivi individuel et de la redynamisation via des ateliers.</li> <li>▪ Une multiplication des opportunités professionnelles.</li> </ul> <p>Zoom sur le dispositif spécifique développé par la mission locale de Nîmes autour de l'accompagnement socioprofessionnel de jeunes en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement d'une centaine de jeunes par an.</li> <li>▪ Mobilisation d'un mi-temps conseiller mission locale et d'un référent santé.</li> <li>▪ Pré-diagnostic sur la situation des jeunes, et le cas échéant mise en relation avec les partenaires (appui à la demande de RQTH...).</li> <li>▪ Partenariats avec les ESAT pour fluidifier les entrées et sorties.</li> <li>▪ Mobilisation des périodes d'immersion en entreprise (secteur ordinaire et secteur protégé) pour travailler sur le projet professionnel des jeunes.</li> </ul>						

## SECTION 3

**Analyse des premiers effets de l'IEJ en termes de volume, de novation, de qualité d'accompagnement et de parcours**



Comme présenté lors du préambule, cette section étudie **4 questions concernant les premiers effets de l'IEJ perçus ou mesurés fin 2015** :

- Quels impacts du choix initial d'une stratégie volontariste privilégiant une réponse rapide et massive ?
- Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?
- En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?
- L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

### 3.1 Quels impacts du choix national initial d'une action rapide et massive ?

#### 3.1.1 Si la programmation est bien avancée, « l'effet volume », sur le nombre de jeunes NEET bénéficiaires, reste difficile à mesurer

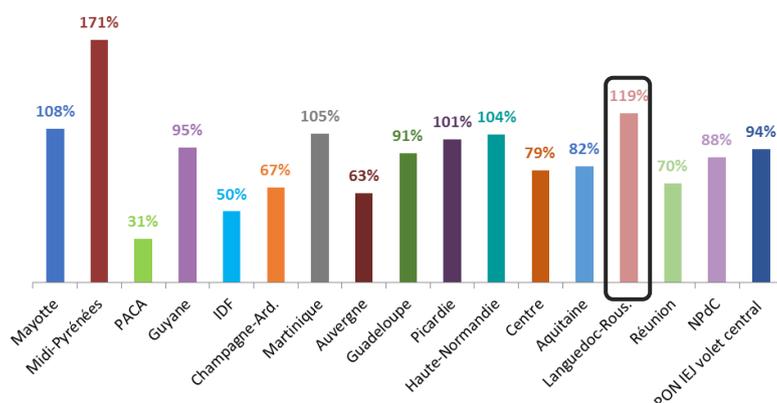
##### ► Un double enjeu en termes « d'urgence » et de « volume » de jeunes NEET accompagnés

L'IEJ, dans ses finalités, doit permettre aux territoires concernés d'accélérer leur politique de lutte contre le chômage des jeunes. Pour cela, les orientations stratégiques affichées par les différentes autorités de gestion mentionnent clairement un **double enjeu en termes d'urgence et de volume** : il est nécessaire d'agir vite et auprès de nombreux jeunes NEET. Cette ambition apparaît clairement dans le PO national IEJ, qui indique que : « L'IEJ sera mise en œuvre comme un levier permettant d'optimiser les effets des dispositifs existants en France et correspondants aux objectifs de la garantie jeunesse afin de **maximiser le nombre de bénéficiaires** en s'appuyant sur les grands opérateurs et réseaux associatifs compétents (...) Il s'agit **d'apporter sans délai une réponse aux difficultés économiques et sociales** auxquelles se trouve confrontée une partie des jeunes de notre pays » [13]. Le PO régional du Languedoc-Roussillon mentionne aussi clairement cette finalité : « [avec l'IEJ], les changements attendus sont : **d'augmenter le nombre de jeunes qui bénéficient de formation, et d'augmenter le nombre d'entreprises créées par des jeunes** » [4].

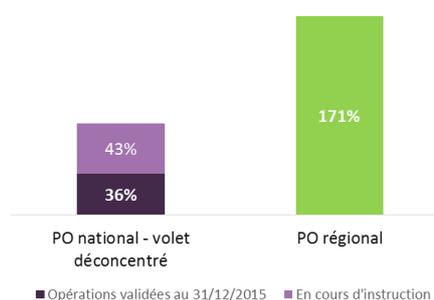
##### ► Une programmation en cours de finalisation à fin 2015

La France a clairement choisi de s'inscrire dans un **calendrier resserré** avec un objectif national de programmer l'ensemble des fonds avant le 31 décembre 2015. Pour le Languedoc-Roussillon, **la programmation est finalisée** du côté du Conseil régional (une logique de sur-programmation puisque 46,8 M€ ont été programmés à fin décembre 2015, pour une enveloppe initiale de 27,4 M€). Les actions financées dans le cadre de l'IEJ n'étant pas uniquement dédiées à un public de jeunes NEET (même si les dispositifs accueillent une part significative de ce public), le service FSE du Conseil régional est en effet dans l'obligation de suivre l'évolution des entrées sur ces actions pour ajuster la programmation au fil de l'eau (dans les faits, cela entraîne une « sur-programmation » : programmation du coût total des actions, et ajustements en fonction de la programmation « nette », selon le nombre de jeunes NEET bénéficiaires). Pour la Direccte, la programmation est moins avancée lorsque l'on ne prend en compte que les opérations qui ont été validées ou conventionnées (36% de l'enveloppe initiale programmée à fin 2015 – environ 6 M€). Lorsque l'on y ajoute les opérations en cours d'instruction, il apparaît que **79%** de l'enveloppe IEJ-FSE du volet déconcentré a été programmée ou est en cours de programmation (7,3 M€ de programmation en cours d'instruction à fin décembre 2015). Autrement dit, environ **4 M€** sur l'enveloppe initiale n'auront pas pu être programmés par la Direccte.

Avancement de la programmation des fonds IEJ-FSE sur les territoires à fin décembre 2015 [12] [16]



Avancement de la programmation des fonds IEJ+FSE par PO dans le Languedoc-Roussillon à fin décembre 2015 [12] [13]





► **L'effet volume théorique reste cependant difficile à quantifier et à qualifier à ce stade**

Il est en premier lieu nécessaire de rappeler que le cadre européen concernant le choix des publics-cibles sur l'IEJ est relativement large : l'enveloppe doit bénéficier directement aux jeunes NEET de moins de 25 ans, inactifs ou chômeurs, inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi. Les Etats membres ont toutefois la possibilité d'étendre la cible jusqu'aux moins de 30 ans. Chaque Etat membre doit ainsi pouvoir préciser le « groupe cible » de l'IEJ pour ses territoires concernés. Dans ce contexte, la France a fait le choix de cibler tous les jeunes NEET âgés de moins de 26 ans via l'IEJ, sans définir de sous-catégories particulières au sein de cette population des NEET. Ce choix tient à la fois à la volonté d'agir vite et massivement, mais également à la faiblesse des données disponibles sur cette catégorie de « NEET ».

Pour les Conseils régionaux, des cibles ont été définies dans le cadre des PO régionaux. Pour le Languedoc-Roussillon, la Région s'est donnée pour ambition d'atteindre **11 564 jeunes NEET** au travers des actions financées par l'IEJ. Les actions bénéficiant d'un financement IEJ-FSE sont pour **certaines dédiées à un public de jeunes NEET** (c'est le cas des ER2C et des actions devant être financées dans le cadre de l'appel à projet sur l'entrepreneuriat des jeunes), **alors que d'autres accueillent une mixité de publics** (pour ces actions, le Conseil régional estime à environ 40% la part des jeunes NEET sur le Programme Régional Qualifiant, et à 60% pour les dispositifs Cap Avenir et Cap Métier). **Il n'existe cependant pas de données sur le nombre de NEET visés par type de dispositif.**

L'Etat, dans le cadre du PO national IEJ, s'est quant à lui fixé une cible de **300 000 jeunes NEET** à atteindre au travers des dispositifs financés par l'IEJ. Cette cible a été définie à un niveau « global », pour l'ensemble du PO national, et **n'a pas fait l'objet d'une ventilation par territoire**. Autrement dit, pour les Direccte, il n'y a pas d'objectifs fixés en termes de nombre de jeunes NEET à atteindre via les opérations financées. **Il n'existe par ailleurs pas de données consolidées sur le nombre de jeunes NEET visés pour les différentes opérations programmées.**

Ces chiffres, s'ils étaient disponibles (nombre de NEET visés par le PO régional et par les actions du volet déconcentré), seraient à mettre en rapport avec le stock de **41 800 NEET identifiés en 2014**. Il est toutefois nécessaire de rappeler que les données sur les NEET correspondent à une photographie à un « instant T ». Autrement dit, ces 41 800 jeunes NEET recensés étaient NEET au moment où le recensement de la population a été effectué. Cette catégorie étant très fluctuante, de nombreux autres jeunes ont pu être dans une situation de NEET à un autre moment de l'année, et font donc partie des bénéficiaires potentiels de l'IEJ. Plus encore, la cible fixée dans le cadre de l'IEJ s'étalant sur plusieurs années, **il serait donc inexact de rapprocher le nombre de jeunes NEET visés par des actions de la Région et de la Direccte à la seule population des 41 800 jeunes NEET (données de stock).**

### 3.1.2 Un peu plus de 2 800 jeunes NEET sont entrés sur les actions du volet déconcentré du PO national IEJ

► **Une montée en charge des dispositifs principalement du côté des missions locales**

La mise en œuvre effective des actions financées dans le cadre du volet déconcentré est **plus ou moins avancée**, comme l'attestent les données sur les participants saisies dans « Ma démarche FSE » (*ces données sont à interpréter avec précaution, la saisie pouvant parfois connaître du retard*). **Un temps important de cadrage et d'ajustements** a en effet souvent été nécessaire, à plusieurs niveaux : pour s'ajuster sur le contenu du projet et le nombre de jeunes ciblés entre opérateurs et Direccte, pour s'assurer des possibilités de cumul des dispositifs entre eux, ou encore pour s'accorder sur les règles de financement des actions. Un certain nombre de questions des opérateurs, mais aussi de la Direccte, sont ainsi restées en suspens lors du lancement de l'IEJ. La représentation, et l'expérience, des fonds européens chez les opérateurs a également induit un réflexe de « sur-sécurisation », qui a pu venir retarder le démarrage des actions. Des questions d'ordre financier (nécessité de disposer d'avances de trésorerie importantes) se sont également posées pour les opérateurs. Dans les faits, l'année 2014 et les premiers mois de 2015 ont avant tout été consacrés à l'élaboration des lignes de partage, des appels à projets, et à la clarification du cadre d'intervention de l'IEJ. La possibilité de flécher de l'IEJ de

Répartition des entrées sur les actions du volet déconcentré du PO national IEJ à fin décembre 2015 [17]





manière rétroactive sur des actions de 2014 a également été limitée pour des raisons de collecte d'indicateurs. A fin 2015, la base de données sur les participants comprend toutefois de premières indications sur les entrées des jeunes NEET dans les actions financées par l'IEJ.

- Les entrées sont – à ce stade – avant tout **réalisées sur des actions d'accompagnement renforcé portées par les missions locales** : sur 2 809 participants saisis sur « Ma démarche FSE » à fin 2015, **2 205** l'ont été par des missions locales (soit **78%** des entrées).
- **561 participants** sont recensés sur des actions portées par d'autres opérateurs (20% des entrées) : le CIDFF, FACE Hérault, associations de proximité (Nous, FARE association), et Accompagnement Réhabilitation Diversité Handicap.
- Enfin, **43 participants** sont comptabilisés sur les actions spécifiques « mini-entreprises », portées par les GRETA (2% des entrées).

► **Les participants aux actions financées par le volet déconcentré du PO national IEJ en Languedoc-Roussillon ont un niveau de qualification plus faible que la moyenne des participants à une action IEJ en France**

Les premières données issues de Ma Démarche FSE donnent des indications sur le profil des publics atteints grâce à l'IEJ. Sur la base des 2 809 participants entrés dans les opérations au 31/12/2015 sur le périmètre des opérations du volet déconcentré en Languedoc-Roussillon, il apparaît que les jeunes NEET qui ont bénéficié des actions financées dans le cadre de l'IEJ **sont moins qualifiés** que la moyenne des participants à l'échelle du PO national IEJ. Ils sont également un peu plus nombreux à connaître **des difficultés de logement et à avoir une reconnaissance officielle d'un handicap**. En revanche, ils vivent moins souvent dans un ménage où personne n'est en emploi [17].

**Zoom sur le profil des participants aux actions soutenues par le volet déconcentré du PO national au 31/12/2015 en Languedoc-Roussillon**

- 54,0% (54,2% au niveau national) sont des hommes et 46,0% (45,8% au niveau national) sont des femmes ;
- **91,2%** (81,6% au national) ont des niveaux de diplôme dans la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 0 à 4 (au plus Bac) et **58,9%** (48,7% au niveau national) ont des niveaux de diplôme CITE de 0 à 2 (au plus Niveau V : CAP/BEP) ;
- 23,7% (26,1% au national) vivent dans un ménage où personne n'est en emploi ;
- **3,5%** (2,1% au national) bénéficient d'une reconnaissance officielle d'un handicap ;
- 7,5% (7,0% au national) sont allocataires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) ;
- **5,3%** (3,3% au national) sont sans domicile fixe ou confrontés à une exclusion du logement

En 2014, les missions locales du Languedoc-Roussillon ont pris en charge en premier accueil 25 832 jeunes dont 53% avaient un niveau de qualification V et infra (CITE 0-2) [7]. Il apparaît donc que les actions financées dans le cadre du volet déconcentré du PO national en Languedoc-Roussillon atteignent **des jeunes un peu moins qualifiés que le public des missions locales** en 2014 : **58%** des participants aux actions portées par les missions locales dans le cadre de l'IEJ ont un niveau de qualification V et infra, **63%** pour les participants aux actions des associations.

**3.1.3 5 397 jeunes NEET sont entrés sur les actions financées par le PO régional**

La programmation du Conseil régional a quant à elle vocation à **augmenter le nombre de jeunes NEET accédant à un parcours de formation et à la création d'activité**. L'apport de fonds supplémentaires a contribué notamment à la **création d'une neuvième Ecole régionale de la seconde chance sur le territoire**, permettant de fait d'accompagner davantage de jeunes NEET. La mise en place des dispositifs « Cap Avenir » et « Cap Métiers » devait également permettre à la fois de renouveler les modalités pédagogiques d'accompagnement (suivi renforcé, plus individualisé et à la carte), **mais aussi d'augmenter le volume total de places disponibles** (des parcours plus flexibles, plus sécurisés, qui pourraient réduire la durée de prise en charge et libérer des places supplémentaires). La montée en charge des dispositifs est par ailleurs bien avancée au 31 décembre 2015 puisque **5 397 jeunes NEET** sont recensés sur les actions financées par le Conseil régional, soit près de la moitié de la cible fixée par le PO régional (11 564 jeunes NEET visés).



### 3.1.4 « L'effet volume » de l'IEJ doit ainsi être interprété avec précaution

« L'effet volume » attendu reste incertain à ce stade de la mise en œuvre. **La totalité de l'enveloppe du volet déconcentré du PO national IEJ n'a pas été programmée à fin 2015.** A cette date, sur les 13,3 M€ programmés ou en cours de programmation, plus de la moitié de l'enveloppe concerne des dossiers en cours d'instruction (7,3 M€). Dans les faits, la mise en place de l'IEJ connaît une forte accélération à fin 2015-début 2016. **Pour les opérateurs du volet déconcentré, le risque de sous-réalisation est difficile à apprécier.** Pour les missions locales, le risque semble plus contenu lorsque l'on analyse les premières entrées pour 2014-2015. Cependant, avec l'arrivée de la Garantie Jeunes, les missions locales ont pu exprimer des interrogations sur leur capacité de prise en charge d'un volume important de jeunes NEET dans un **contexte de multiplication des dispositifs** (quelques missions locales ont ainsi revu leurs objectifs à la baisse sur la volumétrie des jeunes accompagnés via les actions financées par l'IEJ). Pour les autres opérateurs, un risque de sous-réalisation peut être lié à **la concurrence entre les opérations**. Ce risque est **plus fort pour les actions « d'accompagnement pur »**, qui reposent sur des orientations par les missions locales ou par Pôle Emploi. Il est également accru sur **certains départements**, qui concentrent davantage d'opérations (près de la moitié de l'enveloppe IEJ-FSE du volet déconcentré a été programmée sur des actions qui se déroulent dans le département de l'Hérault, alors que dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, les actions programmées via l'IEJ sont moins nombreuses).



## 3.2 Quels premiers résultats sur la recherche de novation et de diversification des actions au service d'une meilleure insertion des jeunes dans l'emploi ?

### 3.2.1 Une volonté de diversifier l'offre de repérage et d'accompagnement sur le volet déconcentré de l'IEJ

Si l'ambition de l'IEJ en matière de « volume » a clairement été appréhendée, le **PO national IEJ** précise aussi que « cette ressource exceptionnelle [ndlr. l'IEJ] permet le **développement de dispositifs expérimentaux et innovants**, conformément à l'esprit du FSE » et que « les opérations innovantes et les opérations collectives sont à privilégier ». Le rôle de l'IEJ s'entend ainsi également comme un rôle **de novation, d'impulsion de nouveaux projets et de nouvelles modalités d'accompagnement** des jeunes (nouveaux opérateurs ou nouvelles actions). Ce rôle de novation et d'impulsion de nouveaux projets **est également présent dans le PO régional du Languedoc-Roussillon**, pour les projets relevant de l'accompagnement à la création d'activité : « [sont prévues] des actions expérimentales visant à développer de nouvelles initiatives régionales d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise pour les jeunes ».

Plusieurs facteurs communs à tous les territoires éligibles à l'IEJ en France ont toutefois complexifié le développement de la novation et la diversification des actions, notamment les **contraintes qui tiennent à l'outil financier** (non-éligibilité de dépenses d'ingénierie de projet) **et au calendrier resserré** de mise en œuvre qui ont incité à la sécurisation du volume des fonds programmés.

Dans le Languedoc-Roussillon, la Direccte a cherché à soutenir de nouvelles actions et à mobiliser d'autres opérateurs, **sous l'angle de la diversification des offres de repérage et d'accompagnement proposées aux jeunes**. Avec 3 appels à projets lancés, la Direccte fait partie de celles qui ont passé le plus d'appels à projets. Sur ces 3 appels à projets, 2 ont été ouverts très largement à tous les opérateurs du territoire.

Le Conseil régional a quant à lui prévu de mobiliser une partie de son enveloppe IEJ-FSE (1 M€) sur des **actions expérimentales visant à accompagner les jeunes NEET dans des projets de création/reprise d'entreprise**.

#### Typologie des appels à projets (ouverts ou fléchés) lancés dans le Languedoc-Roussillon

- PON Accompagnement AAP **ouvert** tous opérateurs
- PON Initiatives locales AAP **ouvert** tous opérateurs
- PON Repérage et accompagnement décrocheurs AAP fléché vers le GIP
- POR Entrepreneuriat des jeunes AAP **ouvert** à tous les opérateurs



### 3.2.2 Une mobilisation forte d'acteurs nouveaux et de dispositifs innovants, pour le Conseil régional comme pour la Direccte

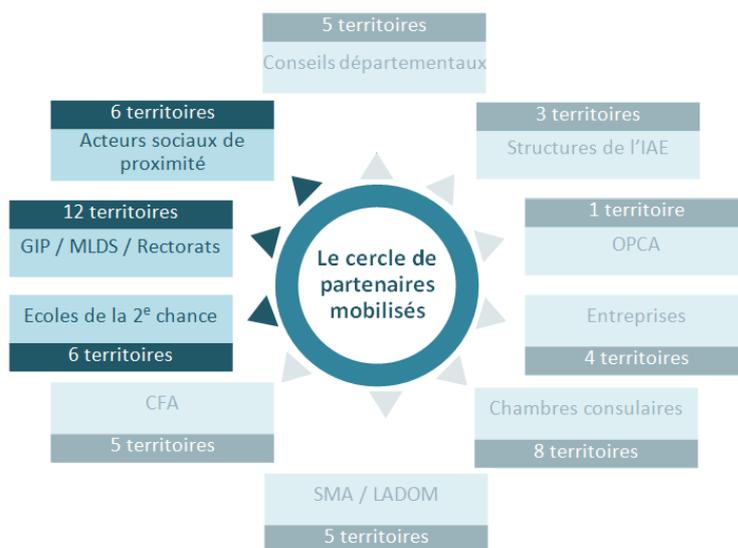
Tel qu'évoqué précédemment, le dispositif des Ecoles régionales de la seconde chance du Conseil régional a bénéficié d'un financement IEJ-FSE. L'arrivée de l'IEJ a été mobilisée pour repenser les modalités pédagogiques d'accompagnement des ER2C dans le cadre des nouveaux marchés lancés en janvier 2014.

A noter également que le Conseil régional a mobilisé les organismes de formation du territoire autour des dispositifs Cap Avenir et Cap Métiers (les organismes de formation n'apparaissent pas dans le « cercle des partenaires » dans la mesure où le Conseil régional est le bénéficiaire direct des fonds IEJ). Ces deux dispositifs représentent plus de la moitié de l'enveloppe IEJ-FSE du Conseil régional, et ont pu être déployés grâce à l'apport de fonds supplémentaires.

Pour le volet déconcentré, le cercle de partenaires se distingue de celui des autres territoires par une mobilisation forte des associations de proximité. La Direccte a en effet développé une stratégie de mobilisation d'opérateurs « nouveaux », pour repérer et accompagner des jeunes NEET non pris en charge par le service public de l'emploi, la mobilisation des opérateurs « habituels » s'étant par ailleurs avérée insuffisante pour programmer l'ensemble de l'enveloppe rapidement. Cette mobilisation a été possible via l'activation de relais spécialisés : le recours à un cabinet extérieur, qui a animé des réunions d'information locales à l'échelle de chaque département, pour parvenir à mobiliser des collectivités, des associations de la politique de la ville afin d'étendre le « réseau » des opérateurs de la Direccte, mais également la mise en place d'un partenariat avec la DRJSCS pour mobiliser des porteurs plus spécialisés (droits des femmes, santé, sport...). Ces opérateurs se sont principalement positionnés sur le deuxième appel à projets lancé par la Direccte, visant à faire émerger des actions de « repérage », comprenant une part d'accompagnement obligatoire, mais devant permettre également de réorienter les jeunes NEET pris en charge vers le « droit commun » missions locales.

Il est également intéressant de noter que les opérateurs associatifs positionnés sur l'IEJ sont également pour partie « nouveaux » sur les fonds européens. En effet, le croisement des bases de données issues de « Ma démarche FSE » (sur la programmation IEJ du volet déconcentré) et du logiciel « Présage » (sur la programmation FSE 2007-2013) montre que 13 opérateurs (dont 2 missions locales) n'étaient pas financés dans le cadre de l'ancienne programmation FSE (environ la moitié des porteurs de projets hors missions locales). La Direccte a toutefois été attentive à la sécurisation des financements, et a ainsi mobilisé un cabinet spécialisé pour accompagner les porteurs de projets dans le montage et le dépôt des dossiers, permettant également de l'aider dans la sélection des opérations.

Le cercle des partenaires mobilisés dans le cadre de l'IEJ dans le Languedoc-Roussillon (hors missions locales)



### 3.2.3 Pour le Languedoc-Roussillon, l'IEJ a facilité le déploiement et la capitalisation autour d'actions novatrices, tant sur le volet régional que sur le volet déconcentré

Selon les porteurs, l'IEJ a pu occuper différentes fonctions : la possibilité de maintenir un dispositif, celle d'accélérer le déploiement d'expérimentations, ou encore de concrétiser des actions.

Pour le Languedoc-Roussillon, sur le PO régional, l'IEJ contribue bien à faciliter la mise en place et la montée en charge de nouveaux dispositifs de formation (Cap Avenir et Cap Métiers). Si ces dispositifs auraient sans doute vu le jour sans l'IEJ, l'intervention des



fonds européens a permis au Conseil régional de se donner « les moyens » de revoir en profondeur ses dispositifs pré-qualifiants, à la fois sur le fond (pédagogie), et sur la volumétrie. L'arrivée de l'IEJ a en effet été anticipée et intégrée dès 2013 à la réflexion de la Région pour revoir son offre de formation : la refonte des modalités pédagogiques, le lancement des nouveaux marchés ont pris en compte cette donnée. Si le modèle du Languedoc-Roussillon se distingue donc de la plupart de celui des autres territoires, c'est aussi parce que **l'IEJ arrive « au bon moment » pour déployer ces innovations** (fin de l'expérimentation du dispositif « Cap Métiers d'Avenir ») et volonté d'essaimer sur l'ensemble du territoire).

Pour le volet déconcentré, **l'IEJ, via l'apport de fonds supplémentaires et le taux de cofinancement attractif, a pu avoir un « effet d'entraînement » incitant plusieurs porteurs à déployer de nouvelles actions ou à capitaliser autour de dispositifs existants.** Plusieurs actions n'auraient sans doute pas pu émerger à court terme et sous cette forme sans cet apport de fonds supplémentaires (effet levier financier). C'est le cas par exemple des projets de « mini-entreprises » portés par les GRETA du territoire. Ces projets s'inspirent du dispositif « entreprendre pour apprendre », destiné principalement aux collégiens, et visent à impulser des démarches similaires dans le champ de la formation continue pour un public de jeunes NEET. Des tentatives avaient déjà été amorcées avant l'IEJ, mais n'avaient pas pu s'essaimer en raison de contraintes financières. Là aussi, l'IEJ permet de donner une autre « ampleur » au dispositif et facilite son déploiement. **Contrairement au PO régional, sur le volet déconcentré le temps de « maturation » pour l'émergence de projets nouveaux ou expérimentaux a toutefois été plus limité.**

### 3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle pu contribuer à apporter une réponse plus qualitative aux jeunes NEET ?

#### 3.3.1 Pour le PO régional comme pour le volet déconcentré, l'IEJ a été mobilisée dans une perspective de renforcement de l'offre d'accompagnement

Lors du cadrage de la mise en œuvre de l'IEJ, les autorités de gestion ont manifesté leur **volonté de renforcer qualitativement l'offre d'accompagnement** à destination des jeunes NEET. Le **PO régional** évoque ainsi la mise en place de parcours d'accompagnement et de formation renforcés, via notamment les ER2C et l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise. Ce parti pris se retrouve également décliné dans les objectifs du **PO national IEJ** : « Les crédits alloués à la France au titre de l'IEJ seront mobilisés pour le renforcement de l'activation et de l'intervention précoce, ainsi que [...] l'activation des jeunes à travers l'accompagnement renforcé et la formation » [13].

Pour le Languedoc-Roussillon, **une part importante de l'enveloppe IEJ-FSE a été consacrée à des actions d'accompagnement renforcé.** Les projets portés par les ER2C comprennent ainsi une part d'accompagnement. Le Conseil régional a par ailleurs mis sur une montée en compétence de son réseau d'ER2C, en organisant régulièrement des journées de regroupements de formateurs, en mettant en place des référentiels sur les contenus pédagogiques... L'expérimentation « Cap métiers d'avenir » a par ailleurs permis de mettre en place des « référents pédagogiques », permettant de monter en qualité dans l'accompagnement et d'assurer un suivi de parcours. Sur le volet déconcentré, **une très large part de l'enveloppe** a été consacrée à des actions d'accompagnement lorsque sont cumulées les opérations des missions locales et des autres opérateurs.

Dans le prolongement des **tendances actuelles d'individualisation des parcours d'insertion**, les actions programmées dans le Languedoc-Roussillon, comme sur la plupart des autres territoires, visent l'amélioration et l'enrichissement de l'offre de services d'accompagnement. Il s'agissait notamment **de renforcer ou d'ajouter des actions à leur boîte à outils** via différents leviers :

- **L'intensification de la relation conseiller-jeune** en mettant en place des référents dédiés, ayant la charge d'un portefeuille plus limité de jeunes à accompagner ;
- Le **renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels »** en misant souvent sur une alternance des séquences collectives (valorisation, dynamisation) et des temps individuels (sur-mesure et personnalisation de l'accompagnement) ;
- La **démultiplication des mises en situation professionnelles** : le recours aux périodes d'immersion en entreprise, dans la perspective à la fois de favoriser l'acquisition des « codes professionnels » mais aussi de travailler le projet professionnel des jeunes ;
- **L'amélioration de la prise en charge et de la levée des freins** à l'insertion.



### 3.3.2 L'IEJ a effectivement constitué un renfort de moyens pour les missions locales et les opérateurs positionnés sur des dispositifs d'accompagnement renforcé

#### ► Une plus-value de l'approche en « ETP dédiés »

Cette plus-value qualitative se concrétise sur le terrain à travers une approche en « ETP dédiés » favorisant bien l'intensification de la relation conseiller - jeune avec un référent dédié, le renforcement de la dynamique « ateliers collectifs / entretiens individuels » et la démultiplication des mises en situation professionnelles.

Sont détaillées ci-dessous deux exemples d'actions où l'IEJ a constitué un renfort de moyens humains dédiés aux jeunes.

- L'action d'accompagnement autour de projets de « mini-entreprises » portés par les GRETA
- L'action de repérage et d'accompagnement des jeunes NEET portée par l'opérateur NOUAS

Action	Accompagnement vers l'insertion professionnelle à partir d'une démarche de « mini-entreprise »	
Opérateur	GRETA	
Montant FSE-IEJ programmé	0,1 M€ fonds IEJ-FSE (2% des fonds programmés par la Direccte)	
Rappel du contenu de l'action	<p>Un accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel appuyé sur la démarche mini-entreprise, et à la mise en œuvre du plan d'action individuel par des conseillers en insertion professionnelle, référents des jeunes, est réalisé à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séances collectives par groupe, selon une fréquence de deux à trois demi-journées par semaine ;</li> <li>▪ Des entretiens individuels par jeune.</li> </ul> <p>La démarche permet une immersion dans le monde de l'entreprise en créant une mini-entreprise en groupe. La mini-entreprise est une création d'entreprise grandeur réelle : de la recherche de l'idée jusqu'à la vente du produit, les jeunes réalisent toutes les étapes d'une gestion de projet.</p> <p>Mené sur une période de 6 à 7 mois, chaque projet de mini-entreprise fédère une équipe de jeunes, leur référent, et leur parrain entrepreneur autour d'un projet commun.</p> <p>Chaque mini-entreprise adhère à l'association régionale « Entreprendre pour apprendre » (EPA).</p>	

Action	Mobilisation et accompagnement des jeunes NEET vers une insertion durable	
Opérateur	Association NOUAS	
Montant FSE-IEJ programmé	0,45 M€ fonds IEJ-FSE (6% des fonds programmés par la Direccte)	
Rappel du contenu de l'action	<p>Mise en place de référents IEJ (éducateurs), permettant de repérer les jeunes NEET connus des associations de quartiers, des « grands frères », ...</p> <p>Une fois les jeunes repérés, un travail de rapprochement avec la mission locale (pour savoir si les jeunes sont déjà connus, accompagnés...).</p> <p>Mise en place d'un accompagnement sur une durée d'environ 3 mois, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des temps collectifs ;</li> <li>▪ De l'accompagnement individuel (en majorité), visant à travailler à la fois sur le projet professionnel, l'accès à la qualification... ;</li> <li>▪ Réorientation des jeunes vers les acteurs du service public de l'emploi, ou accompagnement direct vers la formation ou l'emploi.</li> </ul>	



### 3.4 L'IEJ a-t-elle favorisé une plus grande sécurisation du parcours des jeunes NEET ?

#### 3.4.1 Pour le PO régional, l'enjeu-même de la refonte des dispositifs de pré-qualification est celui de la mise en place de parcours sécurisés vers la qualification et l'emploi

Dans l'IEJ telle que mise en place en France, la notion de parcours recouvre différentes acceptions :

- Le soutien à des dispositifs de **parcours intégrés** du jeune depuis le repérage jusqu'à l'emploi ;
- Le **soutien à des actions visant à réduire les ruptures de parcours** et les **temps de latence** dans les parcours ;
- La **construction d'un parcours** du jeune en articulant plusieurs dispositifs, du repérage à la mise en emploi, certains financés par l'IEJ (PO national ou régional) et d'autres par des crédits nationaux.

Les dispositifs financés par l'IEJ pour le PO régional répondent aux dernières acceptions de la notion de « parcours » : ils visent à la fois à réduire les ruptures de parcours, et à organiser des parcours progressifs, autour de plusieurs temps, du repérage, à l'accès à la qualification et l'emploi. La mise en œuvre du nouveau schéma de formations pré-qualifiantes (cf description en page 17) répond en effet à une volonté de refonte des dispositifs dans leur contenu, pour mettre en place des **parcours plus souples et plus individualisés**. Cette plus grande souplesse a notamment été facilitée par des **réponses en groupements** des organismes de formation, pour proposer une palette plus large d'offres pour chaque territoire. L'IEJ a par ailleurs été mobilisée sur les **différentes étapes** de ces parcours :

- Les actions **d'élaboration du projet professionnel** (Cap Avenir) ;
- Les actions **d'accompagnement** des ER2C, qui visent à faciliter l'accès à une formation pré-qualifiante ou qualifiante ;
- Les actions **facilitant l'acquisition des gestes professionnels**, et la mise en situation en entreprise (Cap Métiers) ;
- Les actions de **formation qualifiante** (Programme Régional Qualifiant).

Des instances de régulation et de suivi sont également mises en place pour sécuriser les différentes étapes de parcours des participants. De l'élaboration du projet professionnel jusqu'à l'accès à la qualification, les projets des participants sont suivis dans le cadre des **Comités Locaux de Suivi** (CLS). Il en existe 13 pour l'ensemble de la région. Ces CLS, pilotés par la Région, rassemblent les prescripteurs (Pôle Emploi, missions locales, Département...) et les organismes de formation sur chaque territoire. Ils se réunissent régulièrement (une fois par mois, voire plus), pour valider les positionnements, suivre les parcours et anticiper les sorties des dispositifs. Le passage d'un dispositif à l'autre s'en trouve ainsi facilité : par exemple, une personne passée par le dispositif « Cap compétences clés » n'a pas besoin de prescription pour aller vers le dispositif « Cap Avenir » puisque son dossier sera examiné en CLS.

#### 3.4.2 La régulation de parcours a eu moins de temps pour se mettre en place du côté de la Direccte

Dans le PO national IEJ, la **notion de « parcours » est plus implicite qu'explicite**. Ce sont davantage les différentes séquences de parcours qui ont été pensées (repérage, accompagnement et formation) que les modalités d'articulation de ces séquences entre elles. La notion de « fluidité » des parcours est moins présente que celle « d'étape ». Mais la mobilisation isolée de l'IEJ sur l'une ou plusieurs des 3 séquences prévues par le PO national IEJ (repérage, accompagnement et formation) ne peut être suffisante pour assurer l'inscription des jeunes NEET dans des parcours d'insertion. **La construction d'un parcours repose alors sur une meilleure articulation des différents dispositifs et opérateurs entre eux**. Cette notion de parcours articulant plusieurs dispositifs est quant à elle fortement valorisée dans le plan français de Garantie Européenne pour la Jeunesse : dans un contexte français déjà riche en dispositifs, l'enjeu est avant tout de pouvoir mieux sécuriser les parcours des jeunes, de mieux articuler les interventions entre elles, pour éviter les ruptures de parcours.

Pour la Direccte Languedoc-Roussillon, la **mise en place et la régulation de parcours a été plus difficile à mettre en place, compte tenu de l'enjeu de programmation rapide**. Des tentatives ont toutefois été amorcées avec le lancement du deuxième appel à projets, qui visait avant tout à faire émerger **des actions comprenant un volet important de « repérage »** de nouveaux NEET, non connus ou non accompagnés. Plusieurs opérateurs, de la politique de la ville ou encore des réseaux jeunesse et sport, se sont mobilisés pour y répondre. En théorie, **ces actions ont vocation à enclencher de nouveaux parcours** : les jeunes sont repérés par les associations de proximité, qui « verrouillent » un premier niveau de mobilisation (via un accompagnement plus court), et orientent ensuite ces jeunes vers le service public de l'emploi. Dans les faits, le temps resserré de mise en œuvre n'a pas facilité la mise en place d'un diagnostic précis, permettant d'examiner la

Recommandation 1



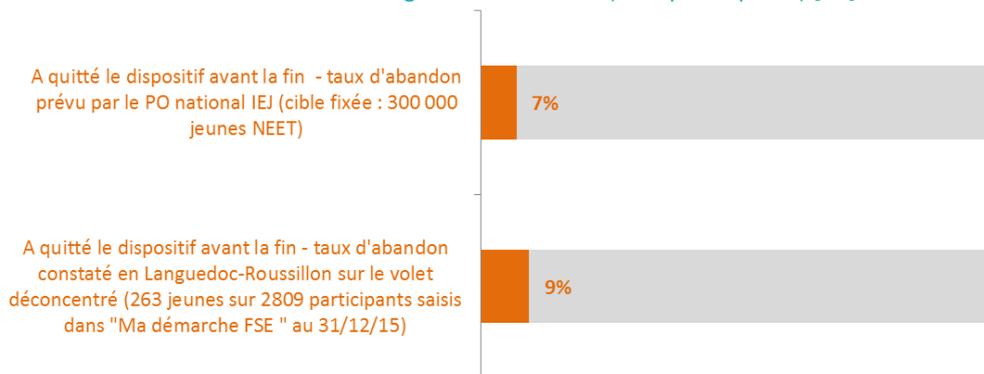
complémentarité des dispositifs entre eux : les dispositifs financés dans le cadre de l'IEJ viennent ainsi souvent « s'ajouter » à l'offre existante, plutôt que de « s'articuler » avec elle. Selon les territoires, l'offre est par ailleurs plus ou moins riche, et les coopérations entre partenaires plus ou moins organisées. **La différenciation des différentes offres entre elles, notamment pour le réseau des missions locales, ne va pas non plus de soi** (actions d'accompagnement renforcé financées par l'IEJ, Garantie Jeunes, CIVIS, dispositifs de la Région comme les ER2C...).

Les incertitudes de départ sur la possibilité de cumuler plusieurs actions IEJ pour un même jeune, doublées d'une vigilance accrue sur la sécurisation des fonds IEJ-FSE, **ont par ailleurs souvent favorisé une logique de « séparation » des actions. De plus, alors que certains territoires ont autorisé ou encouragé le cumul d'un accompagnement CIVIS avec des actions financées par l'IEJ pour les jeunes suivis par les missions locales, cela n'a pas été le cas pour le Languedoc-Roussillon.** Si l'IEJ permet bien – a priori – la construction de parcours en autorisant de cumuler des actions financées par l'IEJ à condition qu'elles ne portent pas sur le même objet, ces règles n'ont en effet pas toujours été bien appropriées et ont pu faire l'objet d'interprétations différentes. En cas de doute, la règle a souvent été celle d'un « non cumul » et d'une séparation claire des interventions dans le temps, nuisant ainsi à la notion même de « parcours ».

Recommandation 4

Dans l'ensemble, les opérateurs portent bien entendu une attention particulière à la sécurisation des parcours des jeunes qu'ils accompagnent, aux suites de parcours possibles, aux orientations vers les relais adaptés... A ce jour, il est difficile d'objectiver les effets de cette volonté de sécurisation des parcours. Le seul indicateur disponible est le taux d'abandon à l'issue des actions financées par l'IEJ pour le volet déconcentré (et les données sont à interpréter avec précaution car ne sont que partielles à ce stade). **Ce taux d'abandon, constaté au 31/12/15 sur les actions du volet déconcentré, est ainsi relativement faible dans le Languedoc-Roussillon :** seulement 9% des participants (sortis à ce stade) ont quitté le dispositif qu'ils ont intégré avant la fin prévu, pour un autre motif qu'une sortie positive. Ce taux est légèrement supérieur au taux estimé par le PO national IEJ (7%).

Taux d'abandon – prévu par le PO national IEJ et constaté au 31/12/15 sur les actions du volet déconcentré dans le Languedoc-Roussillon (tous participants) [17]



### 3.4.3 Des lignes de partage claires entre la Région et la Direccte, qui facilitent la régulation technique de l'offre mais qui ne sont pas suffisantes pour garantir la fluidité des parcours

#### ► Une concertation des services de l'Etat et de la Région dans le suivi technique de la programmation

La mise en place des lignes de partage IEJ en Languedoc-Roussillon **s'est inscrite dans le prolongement des lignes de partage existantes sur le FSE, et a été simple à organiser.** Ces lignes de partage constituent avant tout des lignes de « séparation », visant à bien définir le champ d'intervention des autorités de gestion. Elles constituent un « point de repère » lors des comités de programmation communs Etat-Région, facilitant ainsi la prise de décision concernant les projets financés dans le cadre des appels à projets du volet déconcentré.



La Région et la Direccte participent à des instances communes à **trois niveaux** :

- **Dans le cadre du pré-comité FSE**, coprésidé par l'Etat et la Région, et qui comprend également les Départements (organismes intermédiaires). Il s'agit là de l'instance de partage et d'analyse des dossiers du PO national et du PO régional.
- **Dans le cadre du comité régional de programmation**, qui se déroule en consultation écrite (tous les mois), et qui permet de présenter les dossiers qui ont été examinés par les services.
- **A ces instances, s'ajoutent également des comités de présélection des dossiers organisés par la Direccte (en amont des pré-comités FSE), auxquels sont associés les services de la Région, les départements, les partenaires institutionnels (DRJSCS...), et des opérateurs.** Ce comité constitue un premier temps d'examen des dossiers, permettant d'émettre de premiers avis.

Que ce soit pour l'Etat ou pour la Région, les services métiers ont été associés à l'élaboration de la programmation.

Au-delà des instances communes, la Direccte et la Région sont également allées plus loin que d'autres territoires **en organisant des temps spécifiques autour de l'IEJ** : une matinée d'information avec les instructeurs de la Région et de l'Etat autour de la programmation FSE et IEJ pour les appuyer dans l'analyse des dossiers, des actions d'animation territoriale pour présenter les nouveaux programmes FSE-FEDER-IEJ, ainsi qu'un atelier spécifique sur l'IEJ, visant à appuyer techniquement les opérateurs dans le montage de leurs projets (présence du prestataire spécialisé de la Direccte lors de cet atelier). **Ces temps d'échanges sont cependant avant tout des temps « techniques », centrés sur la compréhension des programmes européens et la sécurisation des projets.** Plus à la marge, certaines régions concernées par l'IEJ sont en effet allées plus loin, en mobilisant ensemble des opérateurs à partir d'un parcours imaginé en amont, en lançant des appels à projets communs... La plus ou moins grande concertation des autorités de gestion dans la programmation de l'IEJ dépend aussi des lignes de partage en place sur les territoires : en cas de thématiques « partagées », des temps de concertation supplémentaires ont souvent été nécessaires. En Languedoc-Roussillon, les champs d'intervention du Conseil régional et de la Direccte sont bien distincts et les autorités de gestion ont fait le choix de ne pas retenir l'apprentissage dans la programmation IEJ (ce qui a pu nécessiter des ajustements entre le Conseil régional et la Direccte sur les territoires qui ont investi cette thématique).

► **Comme dans la quasi-totalité des territoires, l'animation territoriale a eu peu de temps pour se développer**

L'**animation territoriale**, une fois les actions effectivement programmées et déployées, a eu peu de temps pour se développer et se fait majoritairement informellement en bilatéral « action par action », « opérateur par opérateur ». A ce stade, les efforts ont principalement été centrés sur la programmation, la mobilisation des opérateurs autour des appels à projets, l'ajustement et la validation de leurs projets. Les opérateurs reconnaissent d'ailleurs l'implication des autorités de gestion dans l'appui au montage des projets. Ils ont toutefois le sentiment d'avoir avancé dans leur projet « chemin faisant », et regrettent qu'un certain nombre de règles relatives à l'IEJ (sur les possibilités de cumul des dispositifs, sur les sorties et les durées d'accompagnement...) n'aient pas fait l'objet d'un cadrage explicite rapidement.



**Une animation et une régulation de l'offre territoriale commune Etat-Région** gagnerait ainsi à être développée pour travailler plus finement sur l'articulation des actions, la différenciation entre les dispositifs et leur complémentarité. Cette articulation est également nécessaire pour réaliser un diagnostic territorial partagé des forces et des faiblesses de l'offre, pour penser les actions manquantes dans les parcours des jeunes, mais également pour sécuriser les porteurs et éviter les double-financements.

## SECTION 4

Réponse aux questions évaluatives et recommandations pour la poursuite de l'IEJ pour le Languedoc-Roussillon



Enfin, tel qu'évoqué précédemment, l'évaluation de l'IEJ en 2015 doit permettre, conformément aux obligations réglementaires européennes, de **qualifier l'impact de l'IEJ**. Elle doit permettre d'analyser en **particulier les questions évaluatives suivantes** :

- Les choix de mise en œuvre de l'IEJ sont-ils pertinents ? Ont-ils permis d'atteindre les objectifs stratégiques fixés lors de la mise en place de l'IEJ ?
- Les interventions réalisées avec l'IEJ sont-elles cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes ?
- Le processus de mise en œuvre de l'intervention publique et les modalités de l'intervention (dispositifs prévus) sont-ils efficaces au regard des cibles fixées et des résultats attendus ?
- Les premières réalisations sont-elles satisfaisantes au regard des moyens mobilisés ?
- Peut-on observer de premiers impacts de l'IEJ en France sur les jeunes pris en charge, sur les partenariats locaux et la gouvernance des politiques en faveur de l'emploi des jeunes ?

#### 4.1 Avec l'IEJ, les autorités de gestion interviennent sur l'ensemble des étapes de parcours vers l'emploi, du repérage à l'accès à la qualification

##### 4.1.1 Les choix de mise en œuvre de l'IEJ dans le Languedoc-Roussillon font écho à un contexte territorial marqué par un faible niveau de qualification des jeunes

Les choix de mise en œuvre de l'IEJ **répondent à certains enjeux spécifiques de la région**. Le financement par l'IEJ **d'actions de pré-qualification et de qualification** pour le Conseil régional fait bien écho aux problématiques rencontrées par les jeunes sur le territoire (de nombreux jeunes sans qualification). La Région, via un appel à projets spécifique, intervient également via l'IEJ sur un volet complémentaire : celui de **l'accompagnement à la création d'entreprise**. Par ailleurs, la mobilisation de la quasi-totalité des missions locales et d'opérateurs spécialisés contribue à assurer à la fois **une préparation au marché de l'emploi et une multiplication des contacts avec les entreprises** dans un contexte territorial marqué par un taux de chômage important des jeunes et un recul du marché de l'emploi. Le territoire, via le volet déconcentré de l'IEJ, a également investi sur des **actions de repérage et de mobilisation de nouveaux jeunes**, en mobilisant fortement des opérateurs de proximité.

Il est à noter que les opérations financées dans le cadre de l'IEJ ne représentent pas l'ensemble des actions mises en place par la région en matière de jeunesse et d'emploi, d'autres dispositifs (mobilité internationale par exemple) pouvant être soutenues par ailleurs par les autorités françaises ou le FSE.

Pour rappel, la Garantie européenne pour la jeunesse, telle qu'elle a été pensée par l'Union européenne, revêt deux ambitions principales : un principe de **prise en charge « précoce »** et un principe de **« qualité » des offres proposées** aux jeunes. Les partis pris du plan français de mise en œuvre pour répondre à cette Garantie sont multiples :

- « **Valorise[r] la palette de l'offre de service** française pour les jeunes ;
- **Tradui[re] la dynamique partenariale** de nature à garantir la cohérence et la complémentarité de la mise en œuvre de l'offre de service ;
- Porte[r] un engagement stratégique visant au **renforcement des solutions existantes** et à **l'activation de nouvelles démarches d'accompagnement** au profit des jeunes NEET, avec une démarche de résultat. »

Force est de constater que l'IEJ a bien été mise en place dans le Languedoc-Roussillon dans la lignée de cette dernière ambition. En effet, **l'IEJ a contribué à la refonte du schéma d'actions de pré-qualification du Conseil régional** (en termes de contenu et de montée en charge). Pour le volet déconcentré, l'IEJ vient bien **renforcer l'offre de services territoriale** existante (renforcement du réseau des missions locales), mais permet également de **enrichir** via le financement d'opérations spécifiques et se voulant complémentaires à l'intervention des missions locales.

##### 4.1.2 Les interventions réalisées avec le soutien de l'IEJ sont globalement cohérentes avec ce qui était prévu par les programmes opérationnels

Les interventions effectivement mises en place grâce à l'IEJ sont **en cohérence avec ce qui était prévu par le PO national IEJ et le PO régional**.



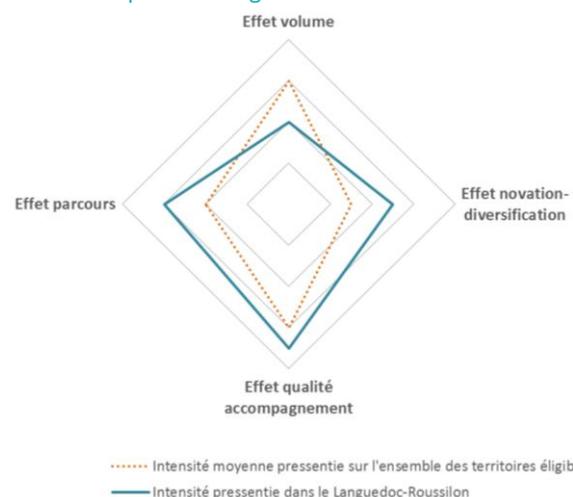
Le PO régional prévoyait bien de financer à la fois des actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes, ainsi que des dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise destinés aux jeunes NEET.

La Direccte a quant à elle fortement relayé les orientations du PO national IEJ, en reprenant 3 appels à projets types élaborés par la DGEFP et en agissant dans une optique de renforcement et de diversification de l'offre d'insertion proposée aux jeunes NEET. Seul le volet « apprentissage » n'a pas fait l'objet d'un financement IEJ, conformément aux lignes de partage locales.

**En termes d'effets observés à ce stade, sur les 4 dimensions analysées :**

- **Sur l'effet volume** : sur le volet déconcentré, un peu plus de 2 800 jeunes NEET sont entrés sur une action financée par l'IEJ à fin décembre 2015. Ces entrées se concentrent principalement sur les actions portées par les missions locales (78% des participants recensés). La montée en charge s'effectue principalement au second semestre 2015, et devrait pouvoir se prolonger en 2016 (programmation en cours d'une partie importante de l'enveloppe). Pour l'année 2016, le déploiement de la Garantie Jeunes en parallèle de la mise en œuvre de l'IEJ fait cependant peser des risques de sous-réalisation pour une partie des actions (missions locales). Par ailleurs, l'ensemble de l'enveloppe n'a pas pu être programmée dans le calendrier prévu. Pour le PO régional, la montée en charge des dispositifs financés par l'IEJ est bien avancée : au 31 décembre 2015, les entrées des participants permettent d'atteindre près de la moitié de la cible visée (5 397 participants sur les dispositifs financés sur une cible de 11 564 jeunes NEET fixée dans le PO régional).

**Evaluation qualitative des types d'effets de l'IEJ pour le Languedoc-Roussillon**



- **Sur la novation** : pour le Conseil régional, l'arrivée de l'IEJ coïncide avec une réflexion sur la refonte des dispositifs pré-qualifiants. La réorganisation du schéma des formations pré-qualifiantes fait suite à l'expérimentation d'un dispositif novateur « Cap Métiers d'Avenir », qui vise à individualiser et sécuriser davantage les parcours vers la qualification et l'emploi. En soi, si ce n'est donc pas l'IEJ qui vient initier cette refonte des dispositifs, cette enveloppe supplémentaire a permis à la Région de se donner les moyens de son ambition. La Direccte, quant à elle, se distingue d'autres services déconcentrés par une mobilisation plus forte de nouveaux opérateurs. Il s'agit d'opérateurs nouveaux à la fois sur le champ du FSE (mobilisation d'une assistance technique pour sécuriser les projets et les financements), et qui interviennent surtout dans le repérage et la mobilisation de « nouveaux jeunes », qui ne seraient pas accompagnés par le service public de l'emploi.
- **Sur la qualité de l'accompagnement** : pour le PO régional, l'IEJ permet notamment de financer l'intervention des ER2C, pour lesquelles le Conseil régional a souhaité renouveler les modalités pédagogiques d'accompagnement. L'apport de fonds supplémentaires a également permis de déployer et de réformer les dispositifs de formation Cap Avenir et Cap Métiers, qui visent à mettre en place des parcours souples, personnalisés et sécurisés vers la qualification. Pour la Direccte, une part importante de l'enveloppe a été consacrée à des actions d'accompagnement renforcée, déployées par les missions locales.
- **Sur la mise en place de parcours** : les dispositifs financés par la Région dans le cadre de l'IEJ s'inscrivent pleinement dans une logique de sécurisation des parcours, via l'association des prescripteurs et des organismes de formation autour de Comités Locaux de Suivi, devant permettre de valider collectivement les positionnements et de faciliter le passage d'un dispositif à un autre. Pour la Direccte, la mobilisation d'opérateurs spécifiques positionnés sur le volet « repérage » répond à cette ambition d'enclencher des parcours vers le droit commun pour des jeunes NEET non accompagnés.



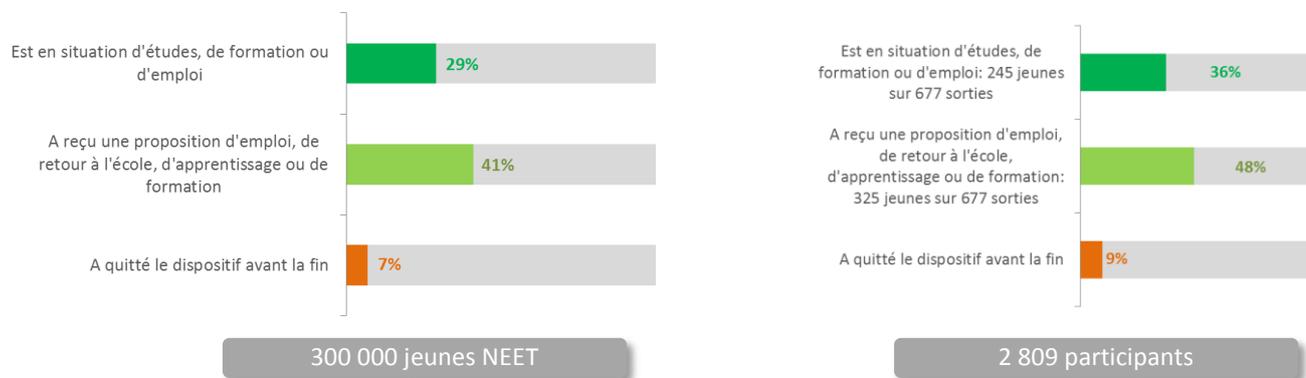
### 4.1.3 Sur l'échantillon d'environ 677 participants sortis des dispositifs du volet déconcentré, 245 (36%) ont quitté leur situation de NEET directement à la sortie des dispositifs et 210 (31%) ont abandonné en cours de parcours sans solution d'insertion

Au 31 décembre 2015, les **résultats en matière d'insertion apparaissent positifs au regard des objectifs fixés dans le cadre du PO national**. Ces données ne sont que très partielles à ce stade (677 sorties pour 2 809 participants, soit 24% de sorties à fin décembre 2015). **36%** des jeunes NEET sortis d'une action financée par l'IEJ dans le cadre du volet déconcentré ont accédé à l'emploi, ont repris une formation ou des études à l'issue de leur participation (**18% ont accédé à l'emploi durable, 10% à un autre type d'emploi, et 8% à une formation ou ont repris des études**). Ce taux de sorties positives est légèrement supérieur aux objectifs fixés par le PO national IEJ (29% de sorties positives visées), mais est inférieur aux résultats observés à l'échelle nationale pour l'ensemble du PO (42% de sorties positives observées à fin décembre 2015). **Il est à noter que parmi les jeunes ayant bénéficié d'une sortie positive, 64% sont sortis avant la fin prévue de la prestation.**

Les abandons représentent quant à eux une part non négligeable des sorties (39%), et concernent ainsi environ 9% des participants enregistrés au 31/12/15.

432 jeunes (qui ont abandonné ou qui sont allés au bout de l'action) sont par ailleurs sans solutions à l'issue des actions.

Objectifs en matière de sortie des participants du PO national IEJ (gauche) et état des lieux des sorties réelles des participants sur le volet déconcentré du PO national IEJ du Languedoc-Roussillon (droite)



Ces analyses n'ont pas pu être réalisées sur les actions du PO régional en l'absence de base de données participants consolidée. In fine, la **juste évaluation des résultats** dépend de la mise en place de **méthodologies contrefactuelles**. En effet, seule une évaluation contrefactuelle permettrait de répondre aux questions suivantes : dans quelles mesures ces résultats sont-ils imputables exclusivement à l'IEJ et aux modalités renforcées de l'accompagnement ? Sur le public de participants, les résultats n'auraient-ils pas pu être atteints avec les dispositifs « classiques » ?



### 4.1.4 L'avancement du déploiement et l'éventail des données disponibles sur les résultats fin 2015 ne permettent de se prononcer sur le niveau d'efficience des actions déployées dans le Languedoc-Roussillon

L'analyse du **coût prévisionnel des opérations par participant** n'a pas pu être réalisé compte tenu des données disponibles. Pour le Conseil régional, ce calcul peut être réalisé à un niveau global, en prenant en compte le nombre de jeunes NEET visés dans le cadre du PO régional (11 564 NEET) et le montant total de l'enveloppe IEJ-FSE disponible (27,4 M€). Le coût moyen d'une action financée par l'IEJ par jeune NEET s'élève ainsi à **2 369 euros** pour le PO régional.



#### 4.1.5 Une volonté de renforcement et de diversification des partenariats locaux, pour atteindre de « nouveaux jeunes » et sécuriser leurs parcours

Les actions financées dans le cadre du volet déconcentré du PO national IEJ en Languedoc-Roussillon atteignent **des jeunes un peu moins qualifiés que le public habituel des missions locales**. Il apparaît que les jeunes NEET qui ont bénéficié des actions financées dans le cadre de l'IEJ **sont également moins qualifiés que la moyenne des participants** à l'échelle du PO national IEJ. Si une part importante du public est déjà « connue » de la part des opérateurs financés via l'IEJ (notamment pour les accompagnements missions locales), l'ouverture des appels à projets à d'autres opérateurs (associations de proximité, politique de la ville et jeunesse et sport) doit permettre de mobiliser **des jeunes qui échapperaient à une prise en charge du service public de l'emploi**.

La portée de l'IEJ sur les partenariats locaux est difficile à évaluer à ce stade. Le Conseil régional, dans le déploiement de ses dispositifs, a **souhaité renforcer les partenariats** locaux entre organismes de formation (pour favoriser le « sur-mesure » et la proximité) en les amenant à répondre en groupements. Les partenariats locaux sont également confortés dans le cadre des Comités Locaux de Suivi, en charge du suivi et de la sécurisation des parcours des participants. La Direccte a quant à elle souhaité **mailler une offre d'accompagnement autour du réseau des missions locales, en finançant des opérateurs pour mobiliser des jeunes vers le droit commun**. Dans les faits, les actions financées dans le cadre de l'IEJ s'apparentent avant tout à des actions « en plus », pour lesquelles les articulations et les complémentarités avec les autres dispositifs existants ne vont pas toujours de soi. D'un département à l'autre, les réalités territoriales sont très différentes, avec des « bonnes pratiques » en termes d'articulation (échanges de listes, orientations des publics...) qui tiennent souvent à des partenariats préexistants. Pour d'autres porteurs, des questions de concurrence entre dispositifs peuvent se poser.

#### 4.2 Recommandations pour la poursuite de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

Cette sous-section évoque les recommandations qui découlent de cette évaluation de la mise en œuvre de l'IEJ pour le Languedoc-Roussillon.

Thématique	Acteur	Détails de la recommandation	Horizon temporel d'atteinte des résultats	
			Court terme (dès 2016 pour améliorer la mise en œuvre et optimiser les résultats)	Moyen terme (dans le cas d'un renouvellement de l'IEJ)
Approche de programmation, animation et déploiement	Conseil régional, Direccte et acteurs du CREFOP	<p><b>1/ Réaliser un diagnostic territorial plus détaillé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Sur les jeunes NEET de la région pour mieux identifier/comprendre leurs besoins</u> : qualifier les différentes composantes de la population des NEET (les jeunes NEET « transitionnels », les décrocheurs, les jeunes non qualifiés...), identifier leurs besoins et des cibles prioritaires parmi ces différentes « sous-catégories ».</li> <li>▪ <u>Sur l'offre d'accompagnement du territoire</u> : les acteurs présents, les actions existantes, les points forts et points faibles de l'offre actuelle, les éventuels déséquilibres dans l'offre entre départements...</li> </ul> <p>→ <b>Ce diagnostic pourrait notamment faciliter :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La définition de cibles et d'une typologie d'actions prioritaires.</li> <li>▪ Le repérage et la mobilisation de nouveaux partenaires.</li> </ul>		X



	Conseil régional, Direccte	<p><b>2/ Adopter une approche encore plus concertée dans la préparation et la mise en œuvre de l'IEJ, en mettant par exemple en place des appels à projets communs</b> (dans le cas de domaines d'intervention communs).</p> <p><b>3/ Continuer à structurer l'animation territoriale autour de l'IEJ, à une échelle infra-régionale et régionale</b>, en organisant des réunions communes avec l'ensemble des opérateurs pour s'assurer de l'articulation des actions et de la mise en place de parcours.</p>		X
	Direccte	<p><b>4/ Favoriser la mise en place de parcours, par exemple en facilitant l'émergence de réponses communes des opérateurs, dès les appels à projets</b> (les appels à projets pourraient inciter, dans leurs critères de sélection, à la pluridisciplinarité et à la mise en place de démarches intégrées).</p>		X
Pilotage des impacts et résultats	Conseil régional, Direccte et opérateurs	<p><b>5/ Surveiller de près la consommation effective des enveloppes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>En s'appuyant sur les instances existantes</u> (Comités de Suivi).</li> <li>▪ <u>En portant une attention particulière au profil du public atteint</u> (impact des actions des opérateurs de proximité sur la mobilisation de « nouveaux » jeunes).</li> <li>▪ <u>En prenant en compte les actions financées par les différentes PO</u> : le PO national IEJ – volet central et déconcentré – et le PO régional.</li> </ul>	X	
	DGEFP, ARF, Conseils régionaux	<p><b>6/ Anticiper la collecte de données pour l'évaluation de 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>En identifiant les données</u> nécessaires et les sources disponibles.</li> <li>▪ <u>En préparant le recueil des données.</u></li> <li>▪ <u>En poursuivant la réflexion sur la mutualisation</u> des outils de collecte (« Ma démarche FSE » et « Synergie »).</li> <li>▪ <u>En prévoyant de nouveaux champs de données</u> dans les outils de suivi (nombre de participants cibles, dépenses effectives, et éventuellement les types d'actions engagées auprès de chaque jeune : ateliers collectifs, entretiens individuels, mises en situation etc).</li> </ul>	X	X

### Correspondants de l'étude en Languedoc-Roussillon

#### Conseil régional

Erika Deplech, service coordination fonds européens [erika.delpech@regionlrmp.fr](mailto:erika.delpech@regionlrmp.fr)

Emilie Serval, service coordination fonds européens [emilie.serval@regionlrmp.fr](mailto:emilie.serval@regionlrmp.fr)

#### Direccte

Valentino Scardia, service FSE [valentino.scardia@direccte.gouv.fr](mailto:valentino.scardia@direccte.gouv.fr)

# SECTION 5

## Annexes



## Annexe 1 : Sources documentaires

- [1] Eurostat ; 2009-2014 ; <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/data/database>
- [2] INSEE, *Principaux indicateurs n°126*, juin 2015
- [3] Eurostat et OCDE in Institut Montaigne, *L'apprentissage, un vaccin contre le chômage des jeunes*, 2015, [http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude\\_apprentissage.pdf](http://www.institutmontaigne.org/res/files/publications/etude_apprentissage.pdf)
- [4] Conseil Régional de Languedoc-Roussillon ; *Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Languedoc-Roussillon 2014-2020* ; 2014
- [5] Insee, 2009-2014 ; <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/>
- [6] Direccte Languedoc-Roussillon ; *Etudes et statistiques 2010-2014* ; <http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques>
- [7] Missions locales de Languedoc-Roussillon, *Chiffres clés 2014* ; <http://www.arml-lr.fr/>
- [8] Dares ; séries annuelles ; 2013-2014 ; <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/>
- [9] Conseil Régional Languedoc-Roussillon ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://www.laregion.fr/144-pass-lr-jeunes-pour-les-jeunes.htm>
- [10] ARF ; Observatoire des régions ; 2012 ; <http://www.arf.asso.fr/observatoire-des-politiques-regionales>
- [11] DRJSCS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ; site internet institutionnel ; 2015 ; <http://languedoc-roussillon-midi-pyrenees.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique482>
- [12] DGEFP ; montage financier de l'IEJ en France ; 2015
- [13] DGEFP ; *Programme Opérationnel National IEJ* ; 2014
- [14] Etat, Conseil Régional Languedoc-Roussillon ; *Accord régional entre l'Etat et la région Languedoc-Roussillon sur les lignes de partage* ; 2015
- [15] DGEFP ; Extraction Ma Démarche FSE de la base de programmation ; 6 janvier 2016
- [16] Conseil Régional de Languedoc-Roussillon ; suivi de la programmation de l'IEJ ; janvier 2016
- [17] DGEFP ; Extraction Ma Démarche FSE de la base de participants et dossiers conventionnés ; 6 janvier 2016
- [18] Conseil Régional Languedoc Roussillon ; suivi de la programmation



**Annexe 2 : Tableau récapitulatif des actions programmées dans le cadre du PO régional en Languedoc-Roussillon au 31 décembre 2015**

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Conseil régional Languedoc-Roussillon	Collectivité territoriale	Ecoles régionales de la seconde chance	Accompagnement renforcé	3 982 057,39 €	NC
Conseil régional Languedoc-Roussillon	Collectivité territoriale	Cap Métiers	Formation -Insertion	12 121 922,47 €	NC
Conseil régional Languedoc-Roussillon	Collectivité territoriale	Cap Avenir	Formation -Insertion	11 949 567,42 €	NC
Conseil régional Languedoc-Roussillon	Collectivité territoriale	Programme régional qualifiant	Formation -Insertion	18 800 705,18 €	NC
Opérateurs extérieurs	NC	Accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise	Accompagnement renforcé	(programmation en cours à fin 2015)	NC



### Annexe 3 : Tableau récapitulatif des actions programmées dans le cadre du volet déconcentré du PO national IEJ en Languedoc-Roussillon au 31 décembre 2015

**Note de lecture :** attention, certains opérateurs peuvent apparaître à plusieurs reprises car bénéficiant d'un financement IEJ sur 2 années différentes ou sur des territoires d'intervention différents.

Opérateur	Type d'opérateur	Action	Type d'action	Montant FSE-IEJ	Public visé
Mission locale d'insertion du centre Hérault	Mission locale	IEJ MLICH 2014	Accompagnement	121 050,20 €	NC
Mission locale jeunes des Pyrénées-Orientales	Mission locale	L'accompagnement intensif des jeunes vers et dans l'emploi	Accompagnement	587 737,06 €	NC
Mission locale d'insertion de la Petite Camargue héraultaise	Mission locale	Plateforme d'accueil du public et dispositif de soutien emploi formation	Accompagnement	64 400,00 €	NC
Mission locale Garrigue et Cévennes	Mission locale	Accompagnement personnalisé à l'emploi	Accompagnement	137 387,02	NC
Mission locale d'insertion des jeunes du bassin de Thau	Mission locale	Mobilisation pour l'accès des jeunes à l'emploi	Accompagnement	135 240,00 €	NC
Mission locale du Biterrois	Mission locale	Parcours vers l'emploi	Accompagnement	288 542,20 €	NC
Mission locale jeunes du Grand Narbonne	Mission locale	Accompagnement renforcé vers l'emploi	Accompagnement	106 091,00 €	NC
Mission locale jeunes du Cœur d'Hérault	Mission locale	Tremplin vers l'emploi	Accompagnement	108 565,00 €	NC
Mission locale des jeunes Montpellier Méditerranée Métropole	Mission locale	Accompagnement dynamique pour une insertion réussie (ADIR)	Accompagnement	151 126,60 €	NC
Mission locale jeunes du Gard rhodanien	Mission locale	Destination travail	Accompagnement	192 224,80 €	NC
Mission locale du Bassin carcaissonnais	Mission locale	Repérer et accompagner les jeunes NEET dans la construction de leur projet professionnel	Accompagnement	152 263,00 €	NC
Mission locale jeunes Alès-Pays Cévennes	Mission locale	Cap à prendre	Accompagnement	223 546,20 €	NC
Mission locale jeunes Rhône et Argence	Mission locale	MOVE : Mon Objectif Vers l'Emploi	Accompagnement	183 407,92 €	NC
Mission locale des jeunes Montpellier Méditerranée Métropole	Mission locale	Accompagnement dynamique pour une insertion réussie (ADIR)	Accompagnement	350 382,40€	NC
Mission locale de Petite Camargue	Mission locale	ENGAGE	Accompagnement	99 092,00 €	NC
Mission Locale d'Insertion Départementale Rurale 11	Mission locale	Accompagner les jeunes vers l'emploi	Accompagnement	98 816,84 €	NC
Mission locale jeunes Alès-Pays Cévennes	Mission locale	Ruralité et insertion des jeunes	Accompagnement	88 223,58 €	NC



Mission locale jeunes du Cœur d'Hérault	Mission locale	Appui intensif dans la stratégie de recherche d'emploi des jeunes	Accompagnement	28 665,69€	NC
Mission locale jeunes Nîmes Métropole	Mission locale	Accompagnement socio-professionnel des jeunes en situation de handicap	Accompagnement	39 791,34 €	NC
Mission locale Garrigue et Cévennes	Mission locale	Alternance et insertion	Accompagnement	52 824,76 €	NC
Mission locale du Biterrois	Mission locale	Mission emploi	Accompagnement	85 608,57€	NC
Mission locale jeunes Nîmes Métropole	Mission locale	Accompagnement socio-professionnel des jeunes en situation de handicap	Accompagnement	40 684,41 €	NC
Fondation agir contre l'exclusion Gard	Fondation	Permis sport emploi	NC	74 029,00 €	NC
Fondation agir contre l'exclusion Herault	Fondation	Jeunes, sport et emploi	NC	154 911,80 €	NC
FARE association	Association	Accompagnement et insertion professionnelle de jeunes de CHRS	Accompagnement	50 656,22 €	NC
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Association	Parcours jeunes	NC	94 803,56 €	NC
Accompagnement Diversité Réhabilitation Handicap	Association	Accompagnement socioprofessionnel des jeunes NEET en situation de handicap	Accompagnement	113 525,40 €	NC
NOUAS	Association	Mobilisation et accompagnement des jeunes NEET vers une insertion durable sur le territoire du Gard	Accompagnement	39 853,74 €	NC
NOUAS	Association	Mobilisation et accompagnement des jeunes NEET vers une insertion durable sur le territoire de l'Hérault	Accompagnement	103 730,40 €	NC
Uni'Sons	Association	Les coulisses solidaires	NC	186 229,92 €	NC
NOUAS	Association	Repérage et accompagnement des jeunes NEET vers une insertion durable dans le Gard	Accompagnement	63 469,22 €	NC
NOUAS	Association	Repérage et accompagnement des jeunes NEET vers une insertion durable dans l'Hérault	Accompagnement	244 952,18 €	NC
AMT Arc-En-Ciel	Association	NEET et Addicts : repérage et accès à l'insertion	Repérage/accompagnement	81 121,92 €	NC
Association Solidarnet	Association	Accompagnement des jeunes Neet à une ouverture culturelle et géographique par le biais du numérique	Accompagnement	72 508,46 €	NC
Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active - antenne de Perpignan	Association	Reperage et accompagnement NEET LR vers l'emploi et la formation - Orientation vers le droit commun en lien avec les acteurs locaux.	Repérage/accompagnement	226 546,32 €	NC



Profession Sport et Loisirs 34	Association	Passport vers l'emploi – IEJ	NC	97 803,84€	NC
Institut de Ressources en Psychologie du Sport - IREPS	Association	Dispositif de repérage et d'accompagnement à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes NEET du Languedoc-Roussillon dans et par le sport	Repérage/accompagnement	282 330,00 €	NC
Communauté de communes des Hautes-Cévennes	Collectivité territoriale	Relais Solidarité jeunesse	NC	68 933,76 €	NC
Aide mutuelle à l'insertion	Association	FOCALE	NC	156 739,60 €	NC
i.PEICC	Association	Base d'accueil vers l'engagement et la construction d'un projet d'avenir	NC	75 021,27 €	NC
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Association	Jeunes en action	NC	300 207,39 €	NC
Centre Interdépartemental de bilans de compétence Gard Lozère Hérault	Association	"PAC JEUNES" Programme d'Activation des Compétences des jeunes- Relais d'engagement professionnel des jeunes	NC	82 719,00 €	NC
GRETA des Pyrénées orientales	Etablissement public	Accompagnement vers l'insertion professionnelle appuyé sur une démarche "mini-entreprise"	Accompagnement entrepreneuriat et création d'entreprise	18 056,00 €	NC
GRETA Montpellier Littoral	Etablissement public	Accompagnement vers l'insertion professionnelle appuyé sur une démarche "mini-entreprise"	Accompagnement entrepreneuriat et création d'entreprise	54 168,00 €	NC
GRETA du Gard	Etablissement public	Accompagnement vers l'insertion professionnelle appuyé sur une démarche "mini-entreprise"	Accompagnement entrepreneuriat et création d'entreprise	36 112,00 €	NC
GRETA de l'Aude	Etablissement public	Accompagnement vers l'insertion professionnelle appuyé sur une démarche "mini-entreprise"	Accompagnement entrepreneuriat et création d'entreprise	18 056,00 €	NC



## Annexe 4 : Tour d'horizon des structures interrogées en Languedoc-Roussillon dans le cadre du projet d'évaluation

Date de l'entretien	Structure	Interlocuteurs rencontrés
19 novembre 2015	Conseil régional – service coordination fonds européens	Mme Delpech
19 novembre 2015	Conseil régional – direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Mme Mérabet
19 novembre 2015	Direccte – service FSE	M. Scardia et M. Mutel
19 novembre 2015	Direccte – service insertion jeunes	Mme Lhomme
27 novembre 2015	Direccte – responsable pôle 3 <sup>e</sup>	M. Sampietro
4 décembre 2015	DRJSCS	Mme Bruneau
20 novembre 2015	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire	Mme Hilbert
20 novembre 2015	GIP Formavie	M. Minotto
20 novembre 2015	ARML	M. Julita
24 novembre 2015	Mission locale Garrigues et Cévennes	Mme Lesca
27 novembre 2015	Mission locale Nîmes métropole	M. Latour
26 novembre 2015	Association NOUAS	M. Elkachach



## Annexe 5 : Eventail des questions posées lors des rencontres avec les autorités de gestion et les opérateurs

### Question 1 : Votre vision de l'IEJ et de sa pertinence au regard de votre région et des objectifs de la Garantie pour la Jeunesse

- Quelles sont les principales caractéristiques / tendances de votre territoire sur les thématiques emploi et jeunesse ?
- Quels sont les principaux acteurs de l'emploi / jeunesse sur votre région ?
- Quelle est votre vision des orientations stratégiques de l'IEJ au regard des enjeux et objectifs poursuivis : la mise en place de la Garantie pour la jeunesse ?
- L'enveloppe et le montage financier global (FSE-IEJ) vous paraissent-ils adaptés ?
- Les types d'actions (3 axes : repérage / accompagnement et insertion) et les publics éligibles vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration du dispositif dans sa conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

### Question 2 : Votre vision du processus et des modalités de mise en œuvre de l'IEJ sur son territoire

- Reprendre la mise en place de l'IEJ depuis son origine : l'IEJ est annoncé par l'UE puis la DGEFP, que se passe-t-il ensuite ?
- Quelles ont été les grandes étapes pour préparer la mise en place des actions ? Les acteurs clés impliqués ?
- [Pour les autorités de gestion uniquement] Sur quoi reposent les choix qui ont été faits ? Et qu'est-ce qui aurait éventuellement pu être différent ? Concernant :
  - Le fait d'avoir un PO national dédié (volet central + volet déconcentré), et des PO pluri-fonds FEDER-FSE-IEJ ?
  - Les financements accordés à chaque territoire ?
  - L'articulation IEJ-FSE ?
  - Les types d'actions prévues : les actions prévues dans le PO national, la déclinaison en 3 axes (repérage/accompagnement/insertion) ?
  - Les lignes de partage ?
  - Les opérateurs retenus / opérateurs absents ?
- [Pour les autorités de gestion] Avec quels autres programmes / dispositifs s'articulent les actions IEJ ?
- Quelle est votre vision des modalités de pilotage et de gestion de l'IEJ au sein de la région (les points forts, les points d'amélioration et les difficultés rencontrées en matière de pilotage et de gestion) ?
- Quelles articulations avec les dispositifs et instances de pilotage préexistants ?

### Question 3 : Les choix qui ont été réalisés pour mettre en œuvre l'IEJ (les contenus, les objectifs, les spécificités) et leurs apports au regard des enjeux de l'IEJ

- Quelle démarche de programmation / préparation des projets une fois les enveloppes allouées par territoire ?
- [Pour les autorités de gestion] Quels choix ont été réalisés en matière de programmation ?
- Sur quoi reposent les choix qui ont été faits (choix d'actions, de public, de financement) ?
- Quels objectifs visés sur les politiques « jeunesse & emploi » ; sur les jeunes ; la dynamique territoriale des actions ?
- Quel effet de substitution / levier / innovation attendu ?
- [Pour les opérateurs] L'enveloppe et le montage financier vous paraissent-ils adaptés ?
- Plus globalement, quels sont, selon vous, les points forts et les points d'amélioration des actions des opérateurs dans leur conception (ce qui aurait pu / dû être conçu différemment) ?

### Question 4 : Votre vision de la mise en œuvre effective de l'IEJ

- Où en est-on dans le déploiement des actions aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a bien avancé/pris du retard ?
- Quels sont, selon vous les bonnes pratiques, les actions emblématiques / qui fonctionnent, les freins et difficultés ?
- Quels sont finalement, dans ce que vous en percevez à ce stade, les grands changements qu'amène l'IEJ ?

### Question 5 : Votre vision de la réussite de l'IEJ

- Quels seraient de votre point de vue les indicateurs de réussite de l'IEJ du point de vue des types de dispositifs mis en place, des partenariats sur les territoires, des profils de jeunes concernés, des modalités de financement ?



## Annexe 6 : Description détaillée des modèles d'analyse évoqués dans ce rapport régional

### Annexe 4.1. : Description des modèles d'analyse relatifs à la démarche de programmation des autorités de gestion

Trois grandes approches de programmation ont pu être distinguées sur les territoires. Il faut cependant noter que ces approches ne sont jamais « pures ». Différents modèles peuvent se combiner entre eux. Souvent, elles évoluent dans le temps. Une première vague de programmation et d'appels à projet peut être destinée à sécuriser une partie significative de la programmation. Une seconde, voire troisième vague d'appels à projets permet de construire des actions « nouvelles », de solliciter de nouveaux opérateurs.

#### ► L'approche de la programmation « sécurisée »

- Cette première approche a consisté à privilégier une programmation **mobilisant des opérateurs connus ou renforçant les dispositifs existants** du côté des Direccte.
- Il s'agissait d'une part de répondre à la **nécessaire programmation rapide et massive** des fonds. L'objectif était également de s'assurer d'une **programmation fiable** (du point de vue de l'utilisation des fonds européens), pour éviter les dégage­ments d'office, sécuriser le contrôle du service fait et obtenir des bons résultats au final (dispositifs ou acteurs qui ont fait leurs preuves). Enfin, cette orientation est également liée à la compréhension/interprétation des dispositifs éligibles à l'IEJ, plusieurs Direccte ou Conseils régionaux renonçant au financement de certains opérateurs/actions alors que dans le même temps d'autres les financent (cela peut-être le cas d'actions concernant l'Insertion par l'Activité Economique par exemple ou d'actions portées par les Conseils départementaux).

#### ► La démarche d'ouverture formelle

- Dans cette approche, les Direccte et les Conseils régionaux ont eu l'**intention formelle d'ouvrir leur programmation**. Cela est souvent passé par la mise en place d'**appels à projets ouverts à de nouveaux opérateurs et à de nouvelles actions**. Il s'agissait ainsi de **couvrir un spectre large d'actions**, en veillant notamment à développer des actions sur le champ du repérage des jeunes NEET, ainsi que sur l'accès à la formation.
- Toutefois, cette volonté d'ouverture ne s'est pas toujours traduite dans les faits par des actions proactives en termes de communication et de mobilisation des opérateurs. Si toutes les Direccte et tous les Conseils régionaux concernés ont organisé des réunions d'information avec leurs partenaires et opérateurs habituels, voire même ont accompagné fortement les opérateurs dans le cadre de l'instruction sur l'ingénierie de leurs projets, **ils n'ont pas toujours**, faute de temps, de moyens ou d'une organisation adéquate, **été chercher de manière volontaire des opérateurs qui pouvaient utilement combler d'éventuelles lacunes dans l'offre existante**.

#### ► La démarche volontariste dans la construction de l'offre

- Cette approche a été plus **offensive** : les Direccte ou Conseils régionaux ont alors ciblé des opérateurs spécifiques pour enrichir une offre d'accompagnement, investir plus particulièrement le segment repérage par exemple. Cette démarche volontariste s'est traduite par une sollicitation individualisée de nouveaux opérateurs. Alors que dans le modèle précédent, l'ouverture à de nouvelles actions, nouveaux opérateurs était théoriquement possible, ici elle est davantage garantie.
- Cette **diversification des réseaux**, même lorsqu'elle a été volontaire pose toujours la question de l'animation territoriale. Il est nécessaire de **mailler les acteurs entre eux, de construire des parcours cohérents et fluides pour les jeunes**. Ces actions de coordination opérationnelles des acteurs de l'emploi peuvent s'avérer difficile à mettre en œuvre dans les faits.

### Annexe 4.2. : Description des modèles d'analyse relatifs à la coordination Etat-Région

Trois grandes modèles de coordination Etat-Région se sont dégagés dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

#### ► Un modèle dominant de pilotage « juxtaposé ».



- Il s'agit là du modèle dominant, qui se concrétise dans la plupart des territoires par des lignes de partage claires et qui font figure de lignes de démarcation. La coopération entre autorités de gestion se traduit avant tout par du partage d'information et la participation formelle à des instances de suivi communes sur l'IEJ. Les temps de rencontre sont peu nombreux et visent principalement à s'assurer du respect des lignes de partage et d'éviter les doubles financements. Chaque autorité de gestion raisonne sur son propre périmètre d'intervention, et a en charge l'animation de « son » réseau d'opérateurs et de « ses actions » financées par l'IEJ.
- ▶ **Un modèle de pilotage « concerté ».**
- Ce modèle se retrouve de manière plus marginale sur les territoires qui ont poussé un peu plus loin les modalités de coopération entre la Direccte et le Conseil régional. Si les lignes de partage restent bien là aussi des lignes de démarcation, les autorités de gestion ont été davantage attentives à la cohérence et à l'articulation de leurs actions entre elles et ont développé des instances de coordination complémentaires.
- ▶ **Un modèle de pilotage « co-construit » et « co-porté ».**
- Ce dernier modèle fait figure d'exception. Il se concrétise à la fois par une coordination renforcée dans l'élaboration du plan d'action et des priorités territoriales d'intervention sur l'IEJ, mais également par des modalités communes de pilotage et de suivi des actions financées dans le cadre de l'IEJ. Les deux autorités de gestion mobilisent ensemble le réseau des opérateurs (en mettant en place par exemple des appels à projets communs).

# PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES EN METROPOLE ET OUTRE-MER (IEJ)



LANGUEDOC ROUSSILLON  
LA RÉGION MIDI PYRÉNÉES

